



Comité Départemental Cyclotourisme de
Seine Maritime

Assemblée Générale Ordinaire du Codep76



R.C. Caudebec Lès Elbeuf



Samedi 18 novembre 2023

A.G organisée avec le concours du RC Caudebec lès Elbeuf.



La vie de votre Comité Départemental en 2023



Hommage à Charles BRASSART

Charles BRASSART né le 7 août 1945 à Elbeuf est décédé dans la nuit du 17 au 18 octobre 2023 à l'âge de 78 ans.

Figure de la vie Caudebecaise et Elbeuvienne, Géomètre de métier puis chauffeur de taxi en 1973 Charles était connu localement et au-delà pour son dynamisme et son engagement sportif.

Malgré une activité professionnelle chargée, Charles a toujours pratiqué un sport. Nous retiendrons particulièrement le Judo où il a débuté dès l'âge de 15 ans. Il y a totalisé 25 années comme compétiteur puis arbitre. Il était ceinture noire.

Venue la quarantaine il a choisi de faire du sport en couple et a donc rejoint son épouse Christine au Racing Club Caudebecais pour pratiquer le Cyclotourisme.

Très rapidement il s'est senti dans son élément avec les cyclos et est devenu le Président du club Caudebecais en 1992. A la demande de quelques jeunes, Christine et lui ont créé l'Ecole Cyclo. Ils étaient très appréciés des jeunes pour leur compétence et leur dévouement.

Il a été organisateur de la Randonnée Caudebecaise ainsi que de la Randonnée du Téléthon en 1992 avec son club devenu les Randonneurs Caudebecais.

Pendant plus de 30 ans de cyclotourisme Christine et Charles ont sillonné la France et parcouru plus de deux fois le Tour de la Terre lors des Semaines Fédérales et lors de leurs périple à vélo en autonomie « avec les sacoches », c'était son grand plaisir.

Rien de plus normal pour Charles que d'intégrer en 2004 le Comité Départemental de Cyclotourisme « CoDep76 » et de succéder à Nicole Saint Martin pour en devenir le Président jusqu'en 2014.

Pendant ces dix années, toujours accompagné de Christine qui intégra le CoDep76 pour animer la Commission Féminine et entouré d'une équipe qu'il avait choisie il développa le Cyclotourisme dans le Département 76. L'organisation des Critériums Jeunes, des formations, des stages, participer aux Randonnées organisées sur le territoire Seinomarin était pour Charles le moyen de rencontrer les dirigeants des clubs et les licenciés. Ce qu'il aimait dans le Cyclotourisme au-delà de l'aspect sportif, c'était la convivialité, les liens qu'il pouvait tisser avec les gens au gré des sorties à vélo.

En 2012 en récompense du travail effectué au sein de son Club le RC Caudebec et du CoDep76 il a reçu la Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports des mains de Dominique Lamouller alors Président de la FFCT.

Après avoir passé la main fin 2014 à son successeur Hervé Dehais qu'il accompagnera jusqu'en 2016, il s'adonna à la marche et à la photo, deux activités qu'il affectionnait et qu'il pouvait pratiquer avec Christine en continuant d'avoir une vie saine et une hygiène de vie irréprochable jusqu'à ce mardi 17 octobre 2023 où son décès aussi brutal qu'inattendu a laissé derrière lui un grand vide.

Charles repose en paix, tu as été un bon Président apprécié de tous, tu resteras pour nous tous une belle personne. Condoléances à toi Chère Christine à tes enfants et petits-enfants qu'il adorait.

Fabien ROBERT – Secrétaire du CoDep76 de 2008 à 2020

SOMMAIRE

 Rapport moral du Président	4-6
 Rapport d'activités par la Secrétaire	7-13
 Rapport financier par le Trésorier.....	14-23
 Budget prévisionnel 2024.....	24-25
 Rapport Commissaires aux comptes	26
 Proposition de modification du règlement intérieur	27-37
 Interventions des personnalités – Elections - Votes	38
 Rapport des commissions	
➤ Formation.....	39
➤ Jeunes.....	40-43
➤ Sécurité	44-49
➤ Tourisme.....	50
 Les organisations 2024	51
 Annexe – Les Grands Voyages Itinérants.....	52-61



La vie de votre Comité Départemental en 2023



Rapport moral du Président

Monsieur le Député, monsieur le Conseillé Départemental, monsieur le Maire, messieurs les Présidents, mesdames messieurs, chers amis.

Je vous remercie au nom de tous mes collègues du comité de votre présence parmi nous sachant que votre temps est compté et précieux.

Je remercie également tous les présidents ou leurs représentants de partager ce moment de convivialité que doit être cette assemblée.

Avant de commencer cette assemblée, je tenais à rendre hommage à mon prédécesseur à la présidence de notre comité, Charles Brassart, décédé à la suite d'un arrêt cardiaque provoqué par une embolie pulmonaire. Encore merci Charles de m'avoir fait profiter de ton expérience et me donner envie d'occuper la place qui est mienne aujourd'hui.

Ce moment d'émotion passé Je voudrais en ces quelques lignes vous transmettre mes impressions sur cette saison 2023.

Je pose les mêmes questions aux présidents ici présents pourquoi vous ne venez plus à nos réunions de bureau, cette année encore vous nous avez délaissés.

J'espère avoir une réponse autre que celle que je connais déjà, « oui mais je me suis engagé sur d'autres terrains...etc. »

Notre rôle, et vous le savez bien, est de vous représenter auprès de nos institutions et sans connaître vos préoccupations de tout ordre, il nous sera difficile d'agir et d'intercéder en votre faveur.

Notre rôle également est de vous aider dans vos démarches, de dynamiser avec vous le fonctionnement de vos clubs et de donner un nouvel élan à ce qui fonctionnait par le passé je pense notamment à tous les challenges divers et variés.

Nous devons nous rencontrer pour échanger, nous avons besoin d'être informé sur vos préoccupations.

A ce propos une de nos taches sera de rafraichir un règlement intérieur dont la mise à jour date de 2004.

C'est pour cela que nous avons besoin de votre soutien et de vos idées.

Sans vous nous n'existons pas et nous sommes là pour vous, voilà qui est dit.

Je ne parlerai pas de l'effectif restreint qui nous oblige individuellement à mettre les bouchées doubles, mais il paraît que la qualité vaut largement la quantité.

Je pense à Patricia notre secrétaire, qui s'est vu obligée de prendre une semaine de congés pour mener à bien cette assemblée générale.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus, nos derniers arrivés en témoignerons.

Une candidature spontanée est possible nous serons à votre écoute lors des pauses de cette matinée.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Globalement cette année a été la suite logique de ce que nous avons ressenti en 2022 sur le taux de participation aux différents brevets.

Cependant une tendance se précise en privilégiant le samedi au dimanche, notre secrétaire développera plus tard.

Pour un bon taux de participation aux brevets, la clé de la réussite, et ce n'est pas la seule s'est d'inscrire au programme une activité VTT ou Gravel.

A ce propos une remarque m'a été faite par un président de club au sujet du montant de participation, la somme de quatre euros est souvent de mise quel que soit le niveau de la prestation accueil, ravitaillement et récompenses, il serait peut-être temps de réévaluer tout ça.

Je sais comme vous, que les critères de cette réussite sont la situation géographique, terrain propice ou pas et que l'opération de balisage est un gros travail et demande beaucoup d'engagement de vos bénévoles.

A ce propos sachez qu'il existe à la boutique fédérale du rubalise bio dégradable ce qui évite de retourner sur site.

Il est également important de proposer des distances accessibles aux familles, n'est-ce pas un bon moyen de gonfler vos effectifs en inscrivant de nouveaux jeunes licenciés ?

N'oubliez pas et ne négliger pas vos capacités d'accueil, certains et c'est la majorité le font très bien.

Pensez également à vous entourer de compétences, la formation fédérale est là pour cela et je remarque que les demandes sont plutôt au point mort.

Beaucoup trop, en cette année de reprise, m'ont témoigné avec une certaine émotion, avoir eu à traiter des situations d'urgence absolue lors de leur sorties vélo.

La formation aux gestes qui sauvent est une démarche de civisme utile dans toutes les situations de la vie courante.

Le CODEP vous incite à prendre contact avec les formateurs homologués, nous participons financièrement à cette démarche.

Je voudrais également féliciter nos encadrants d'écoles française de vélo pour leur engagement auprès des jeunes seinomarine, qui une fois de plus se sont distingués lors des différents rassemblements.

Les liens qui unissent les membres d'un club, d'une confrérie, d'une fédération, sont certes différents des liens familiaux, mais parfois aussi solides, et je vous encourage tous à les cultiver avec soin car ils font partie de nos thérapies.

Je profiterai également de cette assemblée pour remercier les membres du bureau directeur pour leur assiduité, leur compétence et pour l'excellent travail fourni, 2024 ne pourra qu'être meilleure que l'année qui s'achève. C'est ce que je souhaite à toutes et tous.

Je ne terminerai pas sans vous parler de votre sécurité sur nos routes, ou certains énervés semblent ignorer que la route est un endroit de partage. Les résultats de l'observatoire national interministériel de la Sécurité Routière est alarmant, je vous invite à aller consulter ce site pour ceux qui voudraient en savoir davantage et je laisserai le soin à Dominique de vous parler de tout cela en détail.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Pour conclure je ne vais pas oublier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au bon fonctionnement de nos activités, merci à vous tous et à bientôt sur les routes de nos campagnes Normandes et d'ailleurs.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente santé et de bons moments à partager en respectant les règles de sécurité et en prenant soin de vous.

Je resterai fidèle à cette devise : Des sourires pour chasser la tristesse, de l'audace pour faire bouger les choses, de la confiance pour faire disparaître les doutes, de la générosité pour se nourrir du plaisir de partager et du courage pour continuer à avancer.

Merci pour votre attention.

Hervé DEHAIS
Président du Codep76



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Rapport d'Activités

Bonjour à toutes et tous,

Je vais donc vous présenter le rapport de nos activités 2023 essentiellement axé sur la pratique du vélo.

En préambule, je ferai la même remarque que l'an dernier. Nos pratiques évoluent et les types d'organisations, de voyages, de rencontres en découlent.

Ainsi, nos organisations interclubs sont moins nombreuses mais bon nombre de clubs organisent leur voyage plus ou moins éloignés de notre terre seinomarine.

Nos manifestations annuelles ont toutes enregistré, encore cette année, un nombre de participants inférieur aux années précédentes, néanmoins, vos rapports d'activités montrent un nombre de kilomètres parcourus important montrant tout l'intérêt porté à notre petite reine !

Après tout, c'est d'abord ça le cyclotourisme, passons donc au bilan de l'année 2023.

- **Obligations légales et officielles.**

Lors de la dernière AG qui s'est déroulée à Luneray, une candidature pour rejoindre le comité directeur a été reçue.

M Daniel BEAUNAY, chargé de mission en 2022, a été élu à l'unanimité moins une voix au sein du comité directeur pour 2023.

Lors de la réunion du comité directeur du 21 février 2023, les responsables des commissions ont été maintenus dans leurs postes.

Notre Comité Directeur est donc composé à ce jour, des membres élus suivants :

Hervé DEHAIS Président,
Serge CONFAIS Trésorier,
Patricia CORRUBLE Secrétaire,

Philippe HAMEL, Marion CANCEL, Dominique DUCROQ, Maxence RIVARD
et Daniel BEAUNAY

Et du chargé de mission : **Jean LAUCHER** (webmaster)

Les commissions sont les suivantes :

Il est entendu que le Président est présent dans chacune des commissions.

Sécurité : **DUCROQ Dominique**

Jeunes : **CANCEL Marion**

Formation : **CONFAIS Serge**

Tourisme : **CORRUBLE Patricia**

Vtt : **pas de représentant**

- **Les réunions**

Les réunions de bureau.

Six réunions de bureau ont eu lieu les **27 février, 28 mars, 23 mai, 27 juin, 12 septembre et le 10 octobre pour la préparation de l'AG.**



La vie de votre Comité Départemental en 2023

La première réunion de l'année fixe la date de l'ensemble des autres rencontres – vous avez donc **dès janvier/février les dates retenues, merci de les noter et ainsi vous pouvez proposer des sujets à mettre à l'ordre du jour et à y participer.**

Vous recevez tous les comptes rendus de celles-ci, même si parfois le temps peut nous manquer nous nous attachons à respecter le règlement.

Réunion calendrier 2024.

La réunion calendrier s'est déroulée le 1er septembre 2023 à Yvetot.

Le nombre de manifestations à destination de l'ensemble des cyclotouristes est sensiblement le même qu'en 2023 et nous saluons la présence des clubs qui ont tenu à être présents et à échanger.

Il a été rappelé lors de la réunion que les clubs présents avaient priorité de validation par le CODEP76 en cas de double voir triple organisation – cette règle a été appliquée.

La liste des manifestations validées pour l'année 2024 vous est jointe en annexe.

• **Les effectifs du CoDep76**

Bilan 2023

Les effectifs du CoDep76 arrêtés au 25 10 2023 donnent les chiffres suivants :

- **Clubs** 41 contre 43 en 2022
- **Licenciés** 1357 (5462 ligue) dont 1123 hommes et 234 féminines.
- **Licenciés club** 1319 dont 1091 hommes et 228 féminines.
- **Individuels** 38 dont 32 hommes et 6 féminines.
- **Jeunes – de 18 ans** 121 dont 107 hommes et 14 féminines.
- **Ecole cyclo** 106 jeunes pour 4 écoles (62 routes et 44 VTT)
- **Répartition par disciplines**

Discipline	Total	Homme	Femme
Gravel + Route	79	63	16
Route + VTT / VTC + Gravel	225	185	40
Gravel + VTT / VTC	9	8	1
Route	450	362	88
Route + VTT / VTC	472	393	79
VTT / VTC	122	112	10
Total	1357	1123	234

• **Activités des clubs du CoDep76**

Synthèse des rapports d'activité reçus des clubs

Cette année, vous avez tous reçu en avril, le tableau d'activités club à compléter.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Ce tableau nous permet de connaître la participation des clubs aux randonnées seinomarines organisées par vous-même mais également de connaître vos sorties, voyages que vous réalisez seuls ou en groupe.

Ce sont des tableaux riches d'expérience qui nous permettent d'évaluer l'évolution de nos pratiques dans le temps (qu'il soit calendaire ou fonction de nos âges ...)

21 clubs ont répondu, (un de plus que l'an dernier) représentant l'activité de 904 licenciés sur 1319 (soit environ 68% de nos effectifs).

La participation totale est de 1776 représentants à nos randonnées inscrites au calendrier. Ce chiffre n'est pas très élevé sachant que cela représente environ 2 participations extérieures par licencié.

Ces chiffres montrent bien le manque d'intérêt pour nos organisations dominicales qui sont décalées de plus en plus au samedi. Plus légèrement, nous pouvons donc en conclure que les repas familiaux et/ou les offices religieux devraient augmenter leur fréquentation !

Le bilan fait ainsi ressortir que les clubs les plus représentés dans les randonnées extérieures dans le département sont :

Saint Valéry en Caux pour **279**, Yvetot pour **264**, Pavilly pour **254**, Normanville pour **210**, Le trait et Luneray pour **103** et **102** participations.

Mais si ce nombre de participations est ramené au nombre d'adhérents par club, le classement n'est plus tout à fait le même. Ainsi, Saint Valéry en Caux a une participation moyenne par adhérent de **5,07**, le CDC Dieppe de **5,05**, Pavilly de **3,97**, Normanville de **3,81**, Neufchâtel en Bray de **3,25**.

La plus grosse participation de l'année enregistrée est la Randonnées des Trois Vallées organisée par le CDC Dieppe avec 377 participants dont presque 290 amis anglais venus en nombre pour l'évènement annuel, en revanche, la participation de nos clubs seinomarins n'est pas la meilleure...

Et bien sûr, n'oublions pas nos jeunes ! Ils sont l'avenir de notre fédération.

Les quatre écoles cyclo ont fait un parcours formidable cette année avec des participations aux critères Départemental, Régional et National et bien sûr le week-end jeunes. Marion vous exposera tout cela dans le rapport de la commission jeunes, en tout état de cause, soyez rassurés, nos jeunes avec Serge et Marion sont bien entourés, c'est un peu papa et maman vélo.

Nos participations -18 ans : Critériums :

Départemental : Yvetot 12, Goderville 16, Petit Quevilly 17

Régional : Yvetot 9, Goderville 12, Petit Quevilly 4

National : Yvetot 10, Goderville 9

Concours éducation routière : Yvetot 5,

Week-end jeunes : Yvetot 26, Petit Quevilly 9

Semaine jeunes Régionale Naussac : Yvetot 23,

Séjour Régional à Langogne : Yvetot 17, Goderville 9

Rallye Romilly sur Andelle : Petit Quevilly 8



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Nos participations + 18 ans :

Participation aux randonnées

Paris Brest Paris VTT : Buchy 1
Sortie Régionale Langogne en Lozère : Goderville 9.
Rallye vendange Dijon : Canteleu 1
L'Ardéchoise : Eu 4
Concentration Nationale Landre : Le Havre 1
Rallye des pommiers (27) : Normanville 11
Lille Hardelot : St Valéry en Caux 11
La Warlozienne : Neuchâtel en Bray 5
Semaine Nationale des ASPTT : Neufchâtel en Bray 4
Circuit des 6 cantons (27) : Neufchâtel en Bray 6
Concentration 1/2 siècle à Quiberon ; Rouen 4
Concentration des Tandémistes à Chauvigny : Rouen 6
Concentration Vins et Champignons à Saumur : Rouen 2

Participations aux brevets fédéraux.

Pointage BCN

Normanville 6
Neuchâtel en Bray 12
Montivilliers 24
Pavilly 10

Pointage BPF

Normanville 46
Neufchâtel en Bray 52
Montivilliers 92
Pavilly 108

Homologation Départements complètes

Normanville 7,
Neufchâtel en Bray 12,
Montivilliers 13,
Rouen 6
Pavilly 8

Brevet Grimpeurs

Pont Audemer : Montivilliers 8

Brevets de France

Randonnées des Confréries : Montivilliers 106

Brevets National à travers les Parcs

Pavilly 2

Paris Brest Paris

BRM 200 :
BRM 300
BRM 400
BRM 600 :
Paris Brest Paris : Buchy 1, ASPTT 1, Montivilliers 1, Rouen 1, Pavilly 1



La vie de votre Comité Départemental en 2023

BRM 200 Andresy : Pavilly 8

BRM Tour de France : Montivilliers 1

Rayon d'Or :

Rouen 6, Pavilly 6

Rayon de d'Argent :

ASPTT Dieppe 10, Rouen 7

Rayon de Bronze :

ASPTT Dieppe 6, Rouen 4, Pavilly 6

Cyclomontagnarde ou brevet montagnard ou rando VTT:

Roc Azur VTT : Le Trait 5, Yvetot

Boue Roger VTT : Rouen 5, Luneray 1, Yvetot

Boue troude VTT : Rouen 4, Luneray 8, Yvetot

La Transvolcanique en Auvergne VTT : Yvetot 8, Luneray 1

Rando Raid du Manet VTT : Rouen 2, Yvetot

Luneray (avec nbre participants) et Yvetot

Normandicat / Gravel 2

La 20cho 3

La Déjantée 2

La Jean Racine / VTT 2

La Jean Racine / Gravel 2

Le Roc d'Ardennes 1

Le Roc d'Ardennes 1

La ronde des roches 2

La Caux Bike Ride 2

Rando VTT de la Scie 7

La ronde du Pays de Caux 3

Rand'Arelaune 1

Raid des Cadoles 2

Raid à domf 4

XTREM VTT 2

La TransAliermontaise 5

Roc'h Monts Arrée 5

Cyclomontagnarde dans le Morvan : Canteleu 1

Randonnée du nouveau monde : Montivilliers 3

Grimpettes de Boncourt : Rouen 1

Séjours en étoile

Voyage en étoile BiZIEU 350 KM Montivilliers 20

Etoile Normande : Pavilly 1

Participations à des voyages itinérants.

Buchy :

Alsace – 6 jours : 37, Le Havre 3

Voie Liberté : 1

Tour Calvados : 15

ASPTT Dieppe

Tour de France 32 jours : 1

CDC Dieppe



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Luneray Paris Luneray : 1

Eu et Le Havre

Anjou Montreuil Bellay 7 jours : Eu 2, Le Havre 1

Le haut Auxerrois 5 jours : Eu 2, le Havre 1

Mont st Michel – Cap à l'Ouest : Eu 2, Le Havre 1

Normanville

Voyage Itinérant dans le VAR- 7 jours : 14

Voyage Itinérant Dieppe Londres – 7 jours : 3

Voyage Itinérant dans l'Oise – 7 jours : 2

Voyage Itinérant Rand'Aout Beauvais – 3 jours : 13

Voyage Itinérant La Baie de Somme – 4 jours : 2

Voyage Itinérant La Bretagne – 7 jours : 2

Voyage Itinérant La Seine à vélo – 5 jours : 7

Voyage itinérant « Yvetot-Mazé-Milon (Mayenne) – 8jours : 1

Voyage itinérant Nancy-le Lavandou – 10 jours : 2

Montivilliers

Seine à Vélo Fontaine la Mallet /Paris 400KM : 1

Ouistreham/ La rochelle Montivilliers : 1

Fontaine la Mallet /SHEINDEIN (Allemagne) 800 KM : 1

Tours / Besançon 900 KM Montivilliers : 1

Traversée des ALPES 500KM Montivilliers : 4

Velofrancette /Veloscénie Vallée de l'Eure 672 Km : 1

Harfeur /Ardennes /Harfleur 1511 KM : 1

Pavilly

Diagonale Brest Strasbourg : 1

PAVILLY-AMIENS-PARIS 2

ALPES DU SUD 2

SUD France 1

BOUVILLE/FRENCKENHORST 4

MAINE ET LOIRE 2

DU MANS à CHEFFES 2

LE CANTAL A VELO 1

BARENTIN - TOUR – AR 2

Rouen VTT

Séjour club Dordogne 7 JOURS VTT : 7

Séjour club St Jean les deux Jumeaux 4 JOURS VTT: 11

Rouen

Portugal : VilaCha/Batalha 2

Voyage en étoile autour de Durtal 6

Portugal : VilaCha/Obidos : 2

Amiens/Alençon : 1

VI n°1 - au Danemark : 3

Rouen/Caen : 1

VI n°2 au Danemark : 2

Voyage en Etoile autour de Dossenheim : 2

Boucle à partir de Loriol/Dolce Via/Via Rhona : 1

Sur la route de Stevenson : 2

Rouen / Monetier les Bains : 1



La vie de votre Comité Départemental en 2023

VI en Bretagne 1- : 2

VI en Bretagne 2- : 2

VI Autour de Fort Mahou : 2

VI dans les Vosges : 2

VI autour Chauvigny : 2

VI en Alsace : 2

VI - TOUR DE France CYCLO : Massat/Soustons : 1

VI - TOUR DE France CYCLO : 1

VI - TOUR DE France CYCLO : Douarnenez/St

Nicolas de Redon : 1

St Valéry en Caux

Sortie en étoile Bricquebec en Cotentin : 18

Saint Jacques de Compostelle : 1 Christophe SCHEPENS

Valliquerville

Chauvigny-Châtellerault-Chauvigny : 6

Semaine fédérale à Pont à Mousson

Canteleu : 3

Le Havre : 2

Luneray : 2

Montivilliers : 8

Neufchâtel en Bray 3

Normanville 6

Rouen 10

St Valéry en Caux 3

Valliquerville 3

Pavilly 3

Yvetot 5

Soit un total de 48 participants ayant découvert Pont à Mousson, la ville aux regards et bouches d'égout, eh oui !!!

• **Conclusion**

Le nombre de kilomètres réalisé par vous, adhérents, est donc impressionnant et les lieux, parcours et routes divers et variés.

Comme évoqué en introduction, notre activité évolue. Nous faisons du vélo différemment.

Néanmoins, lorsque nous voyons vos destinations et les organisations que vous avez mis en place, vos voyages itinérants, vos parcours choisis fonction du décor, du patrimoine, des dénivelées, je ne peux que vous féliciter et penser à l'avenir...

2024 étant la dernière année de l'Olympiade, c'est donc pour nous tous l'occasion de réfléchir à ce que nous voulons faire de notre Comité et de nos activités vélo !!!

Patricia CORRUBLE
Secrétaire



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Rapport financier

COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2023

Encore une saison qui se termine et c'est toujours avec plaisir que je vous fais lecture des comptes de notre CODEP 76.

Une saison qui a repris son rythme de croisière, je ne dirai pas à cent pour cent mais beaucoup mieux que ce l'on ait pu vivre dernièrement. Et ce ne sont pas les comptes qui me contrediront puisque nous terminons cette saison avec un solde d'exploitation négatif.

Pour justifier cela, une seule réponse, la forte participation de nos jeunes des trois écoles Françaises de vélo, que nous comptons parmi les quatre inscrites au sein de notre CODEP. Nous participons également financièrement aux diverses activités jeunes.

Le Critérium départemental de Goderville a rassemblé une quarantaine de jeunes venant des écoles d'Yvetot, de VTT découvertes de Petit Quevilly, et de Goderville, ainsi qu'une quarantaine d'adultes encadrants et accompagnateurs.

Cet évènement, nous a occasionné une dépense importante.

Le Weekend jeunes à Verneuil sur Avre a vu sa participation doublée par rapport aux années précédentes ce qui impacte directement la dépense.

La semaine régionale de juillet à Naussac en Lozère à laquelle ont participé Yvetot et Goderville reflète le même bilan : plus de jeune égal plus de dépenses.

Grâce à la réalisation de demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et du fonds de Développement de la vie associative, 3000€ nous ont été attribués ce qui a permis de limiter notre déficit de cette saison.

Du côté des recettes nous sommes au niveau de la saison dernière sans compter les deux subventions exceptionnelles.

Du côté fédéral et départemental, ce qui nous est attribué est pratiquement à la même hauteur. Parlons maintenant de nos dépenses :

Le plus gros écart provient des organisations jeunes avec un montant de 5686.43€ contre 3566.10€ en 2022. Soit un delta de 2120.33€.

Dans le cadre de la formation, nous avons participé à la formation d'un initiateur et de huit cyclos de trois clubs au PSC1, ainsi qu'à trois séances du Savoir rouler à vélo.

Concernant les frais de fonctionnement pas grand-chose à redire sinon impactés par l'inflation.

Du côté restauration, là aussi la hausse des prix est passée par là et notre politique étant de conserver la même participation aux adhérents au repas de l'assemblée, nous impose un reste à charge plus important.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

L'achat de matériel reste identique avec un effort supplémentaire sur la fourniture de matériel pédagogique pour l'organisation des critériums et du concours d'éducation routière.

Voilà, pour conclure le bilan financier de notre CODEP76 qui nous laisse de quoi attendre sereinement les attributions de subventions de 2024 vers le mois d'avril avec un solde de 24372.94€.

En novembre 2004 à la suite de l'AG du CODEP 76 je prenais mes fonctions de trésorier, et l'assumerai jusqu'à la prochaine AG de 2024.

A cette date et 2024 étant une année électorale, je mettrai un terme à mon poste de trésorier et de membre du bureau du CODEP 76.

Je me mets dès la saison prochaine, avec grand plaisir, à disposition de toute personne qui souhaiterait s'investir au sein du bureau du CODEP 76 dans la fonction de trésorier

Merci de m'avoir écouté une fois de plus, même si ce n'est pas le rapport le plus intéressant.

Serge CONFAIS

Trésorier

La vie de votre Comité Départemental en 2023

Bilan 2022/2023

RESULTAL DE L'EXERCICE 2022 / 2023

RECETTES 8 660,45 €

DEPENSES 12 013,90 €

SOLDE -3 353,45 €

BILAN FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2023

Ecritures comptables

DISPONIBLE AU 1er OCTOBRE 2022	16 014,15 €
SOLDE EXERCICE 2022 / 2023	-3 353,45 €
DISPONIBLE AU 30 SEPTEMBRE 2023	12 660,70 €
CREDIT LYONNAIS compte courant (05/10/23)	12 846,26 €

Chèques non encaissés

Chèque 1843145 Foissy Joly	96,00
Chèque 1843144 ville d' Yvetot	79,56
total des chèques non encaissés	175,56
disponibilités aux écritures comptables	12 670,70 €

Subventions allouées et non versées ce jour	
TOTAL DE DISPONIBILITE	12 670,70 €
CREDIT LYONNAIS compte sur livret(05/10/22)	11 702,24 €
interêts 2022	23,12 €
CREDIT LYONNAIS compte sur livret(05/10/23)	11 725,36 €
LIVRET A	10,00 €
total des liquidités bancaires saison 2022/2023	24 406,06 €

La vie de votre Comité Départemental en 2023

Compte de résultat 2022 / 2023

COMPTE DE RESULTAT 2022 / 2023		
RECETTES		
Saison :	2021/2022	2022/2023
<u>SUBVENTION F.F.CT</u>		
Ristournes fédérales	3426,85	3374,15
Solde ristourne fédérale	168,60	158,30
Action bilan FFCT	200,00	300,00
<u>SUBVENTIONS RECUES</u>		
F.D.V.A		1500,00
Conseil départemental 76	1406,00	1476,00
Solde tremplin	0,00	
DRAJES Calvados	500,00	0,00
DRAJES Calvados	1000,00	0,00
A.N.S		1500,00
<u>SUBVENTIONS ALLOUEES NON RECUES au 30/09/2019</u>		
Conseil Départemental 76		
CNDS		
<u>PRODUIT FINANCIER</u>		
<u>PRODUIT EXCEPTIONNELS</u>		
Participation stages et formations		
Repas assemblée générale	374,00	352,00
Vente de curvimètres		
Remboursement trésor public		
Annulation carte bancaire	0,00	
VENTE DE PRODUIT		
TOTAL DES RECETTES	7075,45	8660,45

La vie de votre Comité Départemental en 2023

COMPTE DE RESULTAT 2022 / 2023

DEPENSES

	2021/2022	2022/2023
ACTIONS JEUNES	1510,41	1136,43
Repas critères route et VTT	73,91	911,43
Récompenses AG	542,50	225,00
Concours sécurité routière		
Gilet de sécurité	894,00	
FORMATIONS	658,00	590,00
Formation COREG		150,00
Formation SRAV	240,00	320,00
ANIMATEURS		
Materiels		
Hébergements :Repas:accueil		
DRDJSCS		
Matériels		
Hébergements :Repas:accueil	0,00	
Mécanique CODEP		
Repas	253,00	
Formateur		
Dossier mécanique et matériels		
Sécurité CODEP		
Repas		
PSC1	165,00	120,00
COTISATIONS	260,00	140,00
CDOS	260,00	140,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1807,07	2073,10
Assurance	0,00	
Déplacements	977,80	1178,80
Timbres	0,00	
Tirages et impressions AG	207,23	363,28
Indemnités téléphonique		
Petites fournitures	371,28	318,02
Mémodates	80,00	80,00
Fleurs		133,00
Trophées	170,76	
Sacs et stylos		

La vie de votre Comité Départemental en 2023

PARTICIPATIONS CODEP	2950,00	4550,00
Semaine jeunes et CNJC National	1925,00	3000,00
Week-end jeunes	425,00	950,00
Week-end jeunes tee-shirt	600,00	600,00
FRAIS DE RESTAURATION	757,79	1027,23
Repas Assemblée Générale	633,00	904,80
Réunion du Calendrier	124,79	122,43
Repas réunion extérieure	0,00	
RECOMPENSES	80,00	1168,50
Assemblée Générale		118,80
Concours	80,00	25,00
C.D.J.C Récompenses	0,00	1024,7
C.N.J.C Récompenses lots	0,00	
ACHATS MATERIEL	543,99	727,81
Site internet	0,00	60,00
Disque dur et réparation	340,00	
Microsoft	99,00	99,00
Norton	104,99	104,99
Jeux école de vélos		463,82
ORGANISATION DU CODEP	393,61	450,27
Sortie chabada	393,61	450,27
MANIFESTATIONS DIVERSES	0,00	0,00
	0,00	0,00
LOCATIONS SALLES	75,72	79,56
Réunion calendrier et réunions	75,72	79,56
FRAIS FINANCIERS	84,40	71,00
Ouverture livret A		10,00
Frais bancaires	84,40	61,00
TOTAL DES DEPENSES	9120,99	12013,90

La vie de votre Comité Départemental en 2023

DETAIL DES NOTES DE FRAIS 2022 / 2023

COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE SEINE MARITIME

	Note N°	Facture de	Petite fourniture	Timbres	Déplacements	Photocopies et tirages
Dehais	1	63,20			63,20	
Laucher	2	21,00			21,00	
Hamel	3	33,00			33,00	
Dehais	22	178,80			178,80	
confais	23	150,00			150,00	
Hamel	24	33,33			33,00	
Laucher	25	81,00	60,00		21,00	
Dehais	26	36,00			36,00	
Dehais	31	72,00			72,00	
Hamel	33	33,00			33,00	
Confais	36	90,00			90,00	
laucher	43	21,00			21,00	
Dehais	44	36,00			36,00	
Hamel	45	33,00			33,00	
Laucher	49	21,00			21,00	
Hamel	50	33,00			33,00	
Corruble	51	39,20			39,20	
Dehais	52	84,00			84,00	
Dehais	65	84,00			84,00	
Canchel		96,60			96,60	

Total	1239,13	60,00	0,00	1178,80	0,00
--------------	----------------	--------------	-------------	----------------	-------------



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Fédération Française de Cyclotourisme - Comité Départemental de la Seine Maritime				
Comptabilité de l'Exercice 2022/ 2023				
05/10/2022	REPORT SAISON 20201/2022		Recettes	Dépenses
11/10/2022	Chèque 0398998 Dehais	Note de frais		63,20
11/10/2022	Chèque 0398999 Laucher	Note de frais		21,00
11/10/2022	Chèque 0399000 Hamel	Note de frais		33,00
27/10/2022	Retrait confais	SRAL 2 séances gravenchon		160,00
15/11/2022	Chèque 1843131 pub impression	brochure de l'AG 2022		245,30
15/11/2022	Chèque 1843132 dumesnil	Trophée AG 2022		118,80
19/11/2022	Chèque 1843133 Royal garden	repas AG 2022		904,80
17/11/2022	Carte bancaire intersports	Récompenses AG 2022		250,00
14/11/2022	Carte bancaire leclerc	pires		33,19
23/11/2022	remise chèques	repas AG 2022	242,00	
19/11/2022	prélèvement norton	anti virus		104,99
28/11/2022	LCL	cotisation carte bancaire		61,00
07/12/2022	remise chèque	repas AG luneray	110,00	
21/12/2022	Chèque 1843134 FFCT	memodates 2023		80,00
06/01/2023	Virement stade valeriquais	participation Codep PSC1		60,00
11/01/2023	virement ASSO ST ADRESSE	participation Codep PSC1		60,00
13/01/1900	amazone	materiels pédagogique école de vélo		101,44
16/01/2023	virement FFCT	solde ristourne fédéral	158,30	
16/01/2023	virement FFCT	bilan actions 2022	300,00	
19/01/2023	Prélèvement amazone	materiels pédagogique école de vélo		21,98
23/01/2023	carte bancaire bureau vallée	materiels pédagogique école de vélo		57,07
31/01/2023	Chèque 1843135 Dehais	Note de frais		178,80
31/01/2023	Retrait confais	Note de frais		150,00
21/02/2023	Chèque 1843138 Hamel	Note de frais		33,00
21/02/2023	Chèque 1843137 Laucher	Note de frais		81,00
21/02/2023	Chèque 1843136 Dehais	Note de frais		36,00
		plaque funeraire		133,00
16/02/2023	retrait confais	séance SRAV à gravenchon		80,00
01/03/2023	Virement FFCT	1er ristourne 2023	2211,40	
24/03/2023	Prélèvement FFCT	achat lots pour critérium		830,00
28/03/2023	Prélèvement Microsoft	Abonnement 2023		99,00
28/03/2023	Chèque 1843139 Dehais	Note de frais		72,00
29/03/2023	Chèque 1843141 dumesnil pub	Récompenses critérium		194,70
29/03/2023	Carte bancaire bureau vallée	achats carte copies		117,98
28/03/2023	Chèque 1843140 Hamel	Note de frais		33,00
31/03/2023	Carte bancaire intermarche	ravitaillement critérium		39,13
07/04/2023	retrait carte bancaire confais	note de frais		90,00
13/04/2023	Chèque 1843142 Chédru	repas du critérium		872,30
04/05/2023	Carte bancaire bureau vallée	pochette jeu puzzle		27,44
04/05/2023	Carte bancaire bureau vallée	cartouche encre		76,90
09/05/2023	Chèque 1843143 pubimpression	realisation jeu puzzle		463,82
17/05/2023	Virement COREG Normandie	participation formation moniteur		100,00
31/05/2023	Virement Codep27	participation tee-shirts week-end jeunes		600,00



La vie de votre Comité Départemental en 2023

02/06/2023	Virement Laucher	note de frais		
02/06/2023	Virement Dehais	Note de frais		36,00
02/06/2023	Virement Hamel	Note de frais		33,00
02/06/2023	Virement C.C.Yvetot	participation week(end jeunes		650,00
06/06/2023	Virement département 76	aide aux structure 2023	1476,00	
12/06/2023	Virement VTT découverte	participation week-end jeunes		300,00
27/06/2023	Virement Laucher	note de frais		21,00
27/06/2023	Virement Hamel	Note de frais		33,00
06/07/2023	Virement Corruble	Note de frais		39,20
06/07/2023	Virement Dehais	Note de frais		84,00
06/07/2023	Virement ACM.Goderville	participation au sejour jeunes		625,00
06/07/2023	Virement C.C.Yvetot	participation au sejour jeunes		2375,00
06/07/2023	Virement COREG Normandie	participation formation initiateur		50,00
06/07/2023	Virement GT.Rouen	organisation chabadabada		450,27
06/07/2023	Virement CDOS	cotisation 2023		140,00
18/07/2023	Versement ANS	subvention 2023	1500,00	
06/07/2023	Retrait carte bancaire Confais	séance SRAV à Betteville		80,00
28/07/2023	Virement FFCT	2ème ristourne	1162,75	
01/09/2023	Carte bancaire intermarché	Pot d'accueil réunion calendrier		26,43
01/09/2023	Chèque 1843145 foissy joly	Pot d'accueil réunion calendrier		96,00
06/09/2023	Virement FDVA	Subvention 2023	1500,00	
09/09/2023	Chèque 1843144 ville d yvetot	location salle		79,56
12/09/2023	Virement DEHAIS	note de frais		84
13/09/2023	Virement Cachel	note de frais		96,6
03/10/2023	Virement Codep76	ouverture livretA		10
			Recettes	Dépenses
		TOTAL au 30/09/2023	8660,45	11 907,30

La vie de votre Comité Départemental en 2023

liste du matériel appartenant au CODEP 76 de cyclotourisme au 15/11/2023

Matériels détenus par S.CONFAIS							
liste du matériels a remplir	Année achat	valeur neuf	valeur +1an	Valeur +2ans	Valeur +3ans	Valeur +4ans	Valeur +5ans
			-20%	-40%	-60%	-80%	0 €
caisse balisage critères	2000						0 €
Banderole FFCT	2000						0 €
grosse agrafeuse	2000						0 €
relieuse avec stock de spirales	2000						0 €
Tampon encreur CODEP	2004						0 €
Support vélo d'Atelier bleu							0 €
CD Mécanique							0
Vidéoprojecteur le gros)							0
Ecran sur pied							0
Kit organisation sécurité routière	2012	offert					
GPS (explorit 210 Magellan)	2009	378,56	302,848	227,136	151,424	75,712	0 €
sono pour PC Portable	2010	35	28	21	14	7	0 €
Plastifieuse							0
Banderoles CODEP	2009	263,4	210,72	158,04	105,36	52,68	0 €
Tonnelle avec cotés	2009	1152,14	921,71	691,28	460,86	230,43	0 €
PC portable HS	2009	646,4	517,12	387,84	258,56	129,28	0 €
sono portable/1 micro	2010	342,65	274,12	205,59	137,06	68,53	0 €
Sono de salle / pied / 2 micros HF avec pied	2010	477,3	381,84	286,38	190,92	95,46	0 €
Rallonge électrique 20m / multiprises	2010	55,3	44,24	33,18	22,12	11,06	0 €
Talkies walkies + accus	2010	180,55	144,44	108,33	72,22	36,11	0 €
Pompe a pieds	2011	24	19,20	14,40	9,60	4,80	0 €
Gyrophare	2011	80	64,00	48,00	32,00	16,00	0 €
tablette reprographique	2011	195,00 €	156,00€	93,60 €	37,44 €	7,49 €	0 €
Paperboards (2)	2011	143,5	114,80	86,10	57,40	28,70	0 €
Vidéoprojecteur (petit)	2012	399	319,20	239,40	159,60	79,80	0 €
GPS	2012	409 €	327,20	245,40	163,60	81,80	0 €
percolateur a café	2014	105,63	84,50	63,38	42,25	21,13	0 €
PC portable (1) hs	2015	658 €	526,40	394,80	263,20	131,60	0
Tampons	2015	137 €	109,59	82,19	54,80	27,40	0
IMPRIMANTE epson	2015	155 €	123,99	92,99	62,00	31,00	0
PC portable (sur 3 acheté)	2016	834 €	667,20	500,40	333,60	166,80	0 €
Matériels pédagogique jeunes	2023	644,31	515,45	386,59	257,72	128,86	
Matériels déteu par Hervé DEHAIS							
liste du matériels a remplir	Année achat	valeur neuf	valeur +1an	valeur+2ans	valeur+3ans	valeur+4ans	valeur+5ans
			-20%	-40%	-60%	-80%	0 €
Supports vélos d'atelier (2)	2011	347,85	278,28	208,71	139,14	69,57	0 €
PC portable (sur 3 acheté)	2016	834 €	667,20	500,40	333,60	166,80	
Caisse OUTILS mécanique	2008						0 €
Manequin de formation	2013	147 €	117,30	87,97	58,65	29,32	0 €
IMPRIMANTE	2013	228 €	182,69	137,02	91,34	45,67	0 €
Matériels déteu par Patricia CORRUBLE							
liste du matériels à remplir	Année achat	valeur neuf	valeur +1an	valeur+2ans	valeur+3ans	valeur+4ans	valeur+5ans
			-20%	-40%	-60%	-80%	0 €
PC portable	2021	649,89	519,91 €	389,93 €	259,956	129,98	0,00 €

La vie de votre Comité Départemental en 2023

Budget prévisionnel 2023 / 2024

	DEPENSES			
<u>ACTION JEUNES</u>				1 700,00
	ORGANISATION DES CRITERIUMS			1 100,00
C.N.J.C	Récompenses			600,00
<u>FORMATIONS</u>				1 200,00
-		Mécanique		
-	Repas			250,00
	Petits matériels			100,00
		Sécurité		
	Repas			400,00
	Secourisme PSC1			450,00
<u>COTISATIONS</u>		CDOS		130,00
<u>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>				3 500,00
	Déplacements			2 000,00
	Timbres			50,00
	Tirages et impressions			250,00
	Tirages Assemblée Générale			600,00
	Petite fournitures			500,00
	location matériels			100,00
<u>PARTICIPATIONS CODEP</u>				3 200,00
	SNEJ			1 500,00
	Voyages itinérant			200,00
	WEEK end			1 500,00
<u>FRAIS DE RESTAURATION</u>				800,00
	Repas Assemblée Générale			600,00
	Réunion du Calendrier			200,00
<u>RECOMPENSES</u>				650,00
Assemblée Générale				
	Concours			250,00
	Récompenses			400,00
<u>ACHATS MATERIEL</u>				1 100,00
	Provision a définir			1 100,00
<u>JOURNEE DU PATRINOINE</u>				200,00
	Repas			100,00
	Viste du manoir			100,00

La vie de votre Comité Départemental en 2023

MANIFESTATIONS DIVERSES				600,00
	Cyclodécouverte			100,00
	Chabadabada			500,00
LOCATION SALLES				200,00
	Réunion calendrier et réunions			200,00
FRAIS FINANCIERS				50,00
TOTAL DES DEPENSES				13 330,00

	RECETTES			
SUBVENTION F.F.CT				
	Ristournes fédérales			4 400,00
SUBVENTION RECUES				
	Conseil Départemental 76			2 800,00
	A.N.S			1 500,00
	Crédit Agricole			1 200,00
	F.F.C.T			800,00
	Tremplin 76			1 350,00
PRODUIT FINANCIER				
	Intérêts compte sur livret			100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Participation stages			300,00
	Repas assemblée générale/critérium			750,00
	Engagement			130,00
TOTAL DES RECETTES				13 330,00



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Rapport des Commissaires aux comptes

Période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Le 18 octobre 2023, Serge CONFAIS, trésorier du CODEP76, nous a remis les documents suivants :

➤ *Les factures des dépenses et justificatifs de recettes numérotés en continu de 1 à 97 pour la période du 1/10/2022 au 30/09/2023.*

1. Les relevés de banque (LCL) d'octobre 2022 à septembre 2023.

2. La synthèse sur la comptabilité de la période concernée comprenant :

a) le livre des écritures en dépenses et recettes

b) le compte de résultat 2022-2023

c) les en-cours en début et fin d'exercice

d) les fiches dépenses et recettes par nature avec comparatif N-1

e) le récapitulatif des notes de frais

f) le bilan financier

Nous avons examiné tous ces documents, ce qui nous amène à formuler les remarques suivantes :

- Les conseils prodigués dans le passé auprès du trésorier sont toujours pris en compte pour la bonne tenue de la comptabilité ce qui facilite une bonne lisibilité à l'examen et au contrôle des pièces fournies.
- Les consignes qui avaient été demandées les années précédentes sont respectées concernant les notes de frais avec les factures portant signature du trésorier, date et numéro du chèque correspondant ainsi que la contresignature du Président lorsqu'il s'agit des notes du trésorier.
- Les tickets de caisse qui correspondent à de petits achats pour le compte du CODEP76 sont intégrés aux notes de frais et sont bien identifiés.
- Le nombre de kilomètres sur les notes de frais de déplacement sont bien inscrits. Chaque note est signée du trésorier et de l'intéressé.
- Il y a eu plus de mouvements de trésorerie durant cet exercice du fait de la reprise de certaines activités avec notamment les week-end jeunes.
- Nous avons constaté que 2 factures n'étaient pas au nom du Codep76 mais adressées au Codep27 et CC Yvetot. Sur ces 2 factures le Codep76 a participé pour un certain pourcentage (sur décision du bureau au titre d'une commande groupée). Chacun de ces documents comporte le numéro de chèque, la signature du trésorier et le tout enregistré dans la comptabilité du Codep76 pour le bon montant.
- L'inventaire des matériels appartenant au Codep76 demandé en 2022 nous a été remis ainsi que le lieu de stockage.

Conclusion générale :

Nous n'avons noté aucune anomalie dans la comptabilité du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Le contrôle a été fait en fonction des documents qui nous ont été remis.

Nous félicitons le trésorier pour la tenue de ces documents et les explications fournies lors du contrôle.

Fait à Yvetot, le 18 octobre 2023.

Les Commissaires aux comptes

J-P YON – D. FALAISE



La vie de votre Comité Départemental en 2023



Proposition de modification du règlement intérieur

COMITE DEPARTEMENTAL de la SEINE MARITIME DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

REGLEMENT INTERIEUR

TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le présent règlement ne peut être modifié que par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du comité directeur du comité départemental ou sur la demande écrite des associations affiliées et du représentant départemental des licenciés à titre individuel (1) représentant plus de la moitié des voix exprimables.

(1) désignés dans les autres articles par représentant départemental

Article 2 : Membres honoraires, membres d'honneur, membres donateurs et membres bienfaiteurs

Le comité directeur nomme les membres honoraires et les membres d'honneur. Il détermine les conditions générales auxquelles est subordonnée l'admission des membres donateurs et membres bienfaiteurs.

L'honorariat de sa fonction fédérale est conféré à vie à un membre licencié du comité départemental ayant exercé cette fonction avec une application méritant cette reconnaissance. Elle est décidée par le comité directeur et peut être retirée par ce dernier pour motif grave.

La qualification d'honneur dans une fonction fictive est conférée par le comité directeur à des personnes extérieures au comité départemental que l'on désire honorer ou dont on souhaite que le renom serve le comité départemental. Le comité directeur décide de sa durée. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

Article 3 : Représentant départemental

Il appartient au président du comité départemental de réunir les membres individuels de son département pour qu'ils désignent leur représentant.

Nul ne peut être désigné représentant départemental s'il n'a pas manifesté au préalable l'intention d'assurer cette fonction.

Cette désignation sera valable jusqu'à ce que le représentant départemental demande par écrit sa démission ou perde sa qualité de licencié du comité départemental.

TITRE II ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Chapitre 1^{er}

REUNIONS

Article 4 : Convocation

L'assemblée générale est convoquée par le président au moyen d'un avis envoyé à chaque association et au représentant départemental trente jours au moins à l'avance.

Cet avis mentionne le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Il rappelle les modalités ci-après prévues pour l'organisation du vote et tous les instruments de vote.

Article 5 : Droit de vote

Disposent du droit de vote les associations et le représentant départemental répondant aux conditions requises par l'article 4 des statuts.

Article 6 : Représentation

Une association ne peut être représentée que par son président ou un membre délégué de l'association dûment mandaté ou le délégué d'une autre association également dûment mandaté.

Le représentant départemental peut être représenté par un autre licencié à titre individuel du département.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

La délégation de pouvoirs est obligatoirement effectuée par écrit sur un formulaire arrêté par le bureau du comité départemental et signée par le président ou le représentant départemental délégataire.

Ce formulaire rappelle notamment :

a) pour l'association la désignation, le siège et le numéro de l'association représentée, le nombre de voix dont elle dispose, les noms, prénoms et qualité du mandataire, la date de la réunion pour laquelle la délégation de pouvoirs est donnée, la nature des pouvoirs délégués (représentation avec ou sans droit de vote).

b) pour le représentant départemental, la désignation du département, le nombre de voix dont il dispose, les noms, prénoms du représentant puis les mêmes critères que ci-dessus.

La délégation est datée et signée par le président de l'association ou par le représentant départemental représenté.

Elle est remise au président du bureau de vote et demeure annexée au procès-verbal de la réunion.

Tout représentant d'association ne peut représenter plus de 2 clubs et ne peut disposer de plus de 10 voix en sus de celles auxquelles a droit sa propre association. Il doit choisir avant l'ouverture de la séance, parmi les mandats établis à son nom et dans la limite de 10 voix, ceux qu'il entend exercer effectivement.

Ce représentant ne peut sous-déléguer aucun pouvoir excédentaire.

Article 7 : Ordre du jour

Toute association, ou le représentant départemental, peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour.

Cette demande doit parvenir au président du comité départemental quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Le comité directeur décide de l'inscription ou de la non-inscription de chaque question proposée. Toutefois, toute question posée par un ensemble de titulaires du droit de vote représentant plus d'un dixième des voix totales exprimables donne obligatoirement lieu à l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Article 8 : Délibération

L'assemblée générale ne délibère que sur les questions portées à l'ordre du jour, sur les questions accessoires dépendant de celles inscrites à cet ordre du jour et sur les incidents de séance.

Article 9 : Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale peut être convoquée en session extraordinaire à toute époque sur proposition du comité directeur statuant à la majorité relative ou sur la demande écrite d'associations régulièrement affiliées et du représentant départemental, conformément à l'article 5 des statuts ou sur convocation du comité directeur dans les cas prévus à l'article 15, paragraphe 2, alinéa 4, du règlement intérieur.

Chapitre 2

VOTES

Article 10 : Nombre de voix

Le nombre de voix dont dispose une association ou le représentant départemental est déterminé :

1/ en ce qui concerne l'assemblée générale ordinaire annuelle, par le nombre de licences délivrées au 30 septembre de l'année en cours ;

2/ en ce qui concerne les autres assemblées générales :

pour celles se déroulant entre le 1er octobre et le 31 mars, par le nombre de licences délivrées au 30 septembre précédent ;

pour celles se déroulant entre le 1er avril et le 30 septembre, par le nombre de licences délivrées au dernier jour du mois précédant l'expiration du délai de convocation de l'assemblée.

Article 11 : Bulletin de vote

1/ Pour chaque assemblée générale, le comité directeur décide de la forme du bulletin et du mode de dépouillement en fonction des techniques utilisables pour permettre une adaptation plus facile.

2/ Le bulletin se rapportant aux élections pour le renouvellement du comité directeur est établi et utilisé dans les conditions exposées à l'article 14 ci-après.

Article 12 : Vote en séance

Lors du ou des scrutins, le président d'association et le représentant départemental ou leurs délégués présentent sa licence en cours de validité. Il peut lui être demandé de justifier de son identité.

Le bureau de vote reçoit de chaque électeur les bulletins correspondant au nombre de voix dont il dispose personnellement ou par représentation.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

TITRE III

COMITE DIRECTEUR - BUREAU - PRESIDENT

Article 13 : Candidatures

L'appel à candidature doit être envoyé aux associations et au représentant départemental au moins trente jours avant l'assemblée générale.

La déclaration de candidature effectuée par écrit sur un modèle établi par le bureau est adressée au président du comité départemental **quinze-sept** jours au moins avant l'assemblée générale, accompagné d'une photocopie de la licence de l'année en cours.

Le bureau vérifie que les candidats remplissent les conditions requises.

Article 14 : Elections

La désignation des membres du comité directeur a lieu suivant les modalités ci-après pour les votes exprimés par l'assemblée générale, compte-tenu des dispositions particulières suivantes :

1/La liste des candidats, arrêtée par le bureau du comité départemental, est reproduite sur le bulletin de vote dans l'ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort au **cours** d'une réunion du comité directeur.

2/L'électeur ne laisse subsister sur le bulletin de vote qu'au maximum le nombre de candidats égal à celui des postes à pourvoir et précisé sur ledit bulletin. Sinon le bulletin est frappé de nullité.

3)Le nombre de sièges attribué aux féminines est déterminé suivant le rapport :

Nombre de membres du comité X nombre de féminines éligibles

Nombre d'adhérents (effectif du comité départemental)

arrondi à l'unité la plus proche

Si le nombre de féminines élues est inférieur à la proportion prévue par l'article 6 des statuts, un ou des postes restent vacants. Il est fait appel à candidature pour la ou les assemblées générales suivantes.

Dans le cas où l'élection aurait pour effet de désigner comme membre du comité directeur plus de deux adhérents d'une même association affiliée, seuls deux de ces élus seraient, au bénéfice du plus grand nombre de suffrages recueillis, maintenus dans cette fonction.

En cas d'égalité de voix, le candidat le plus jeune serait déclaré élu.

Article 15 : Formation du bureau

1/ **COMPOSITION** : le bureau compte 8ⁱ membres, dont :

- un président,
- un secrétaire,
- un trésorier

Pour les besoins d'une bonne administration, il sera procédé à la désignation d'autant de vice-présidents et d'adjoints aux secrétaire et trésorier qu'il est nécessaire.

2/ **FORMATION DU BUREAU** :

Dès son élection, et sous le contrôle du doyen d'âge assisté des deux plus jeunes élus, le comité directeur se réunit, l'assemblée générale étant suspendue, afin de proposer un candidat au poste de président du comité départemental conformément à l'article 9 des statuts. Cette désignation doit se faire par élection à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Après l'élection du président, le comité directeur se réunit de nouveau pour désigner les membres de son bureau par élection à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Nul ne peut être élu membre du bureau s'il n'a pas manifesté au préalable l'intention d'assurer la fonction faisant l'objet de cette désignation.

S'il ne peut être procédé par le comité directeur à l'élection du bureau dans les conditions définies à l'article 9 des statuts et dans celles précisées au présent article, le comité directeur sera à nouveau convoqué à un mois de date au plus tard pour effectuer cette élection.

Dans le cas où cette dernière ne pourrait avoir lieu, le président sera, outre la fonction de représentation prévue à l'article 10 des statuts chargé exclusivement et provisoirement de l'expédition des affaires courantes. Le comité directeur devra, sur-le-champ, convoquer à deux mois de date, une assemblée générale extraordinaire, cette convocation entraînant la démission du comité directeur. Cette assemblée générale extraordinaire procédera par priorité à l'élection du nouveau comité directeur.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

En cas de vacance au sein du bureau, pour quel que motif que ce soit, les membres de ce bureau désignent, sans délai, celui (ou ceux) d'entre eux chargé(s) d'assumer la (ou les) fonction(s) concernée(s). Il sera ensuite au cours de la plus prochaine réunion du comité directeur, procédé par celui-ci au remplacement du (ou des) titulaire(s) défaillant(s).

Article 16 : Réunions du bureau

Le bureau fixe lui-même les règles à appliquer pour ses propres réunions et pour son fonctionnement.

Article 17 : Réunions du comité directeur

Le comité directeur établit chaque année le calendrier de ses réunions.

Les membres du comité directeur sont convoqués aux réunions du comité par le président.

Les convocations sont écrites : elles mentionnent le lieu, le jour et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Elles sont envoyées **quinze sept** jours au moins à l'avance. Ce délai minimum est ramené à cinq jours dans les cas où le comité est convoqué exceptionnellement, c'est-à-dire sur décision unanime du bureau ou sur demande du tiers au moins des membres du comité. Dans ce dernier cas, la réunion doit intervenir dans un délai ne pouvant excéder trente jours après le dépôt de la demande.

Article 18 : Ordre du jour du comité directeur

L'ordre du jour du comité directeur est fixé par le bureau.

Tout membre du comité directeur peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. Ces questions doivent parvenir au président du comité départemental au moins **un mois une semaine** avant la date prévue de la réunion du comité directeur.

Le comité ne délibère que sur les questions portées à l'ordre du jour. En cas d'urgence reconnue et mentionnée au compte rendu de la réunion, le comité peut délibérer sur une question non inscrite à l'ordre du jour et ceci exceptionnellement.

Article 19 : Représentation des membres du comité directeur

La représentation d'un membre du comité directeur par un autre fait obligatoirement l'objet d'une délégation de pouvoirs écrite et dont la formule, qui est arrêtée par le bureau, rappelle notamment les nom, prénoms et adresse du mandataire et la date de la réunion pour laquelle la délégation de pouvoir est consentie.

La délégation est datée et signée par le membre du comité directeur représenté. Elle est remise au président de séance et demeure annexée au compte-rendu.

Si un membre du comité directeur a consenti plusieurs délégations de pouvoirs, la plus récente est seule valable, si plusieurs portent la même date, elles sont nulles.

Chaque membre du comité directeur ne pourra détenir plus d'un pouvoir.

Article 20 : Absences

1/ Le comité directeur statue à chaque séance sur la validité des excuses présentées par ses membres.

2/ Tout membre du comité directeur absent deux fois en cours d'année sans excuse reconnue valable, sera considéré comme démissionnaire.

Article 21 : Compte-rendu

Le compte rendu de chaque réunion du comité directeur est soumis, lors de la séance suivante à l'approbation des membres du comité directeur.

Les demandes de rectification sont immédiatement et définitivement tranchées par le comité. La relation de ces incidents ainsi que les éventuelles rectifications sont mentionnées au compte rendu.

L'original de tout compte rendu modifié dans les conditions ci-dessus est revêtu d'une annotation, signée par le président et le secrétaire, renvoyant au compte rendu contenant les rectifications.

Le compte rendu de chaque réunion est expédié à la Fédération, à la ligue régionale, aux associations et au représentant départemental par l'intermédiaire du bulletin du comité départemental ou tout autre moyen.

Article 22 :

Dans les cas non prévus ci-dessus, le comité directeur fixe lui-même les règles à appliquer pour ses propres réunions et pour son fonctionnement.

Tout membre du comité directeur s'interdit d'utiliser le nom du comité départemental, de la ligue régionale, de la Fédération ou leurs sigles à des fins autres que sportives, sauf représentation entrant dans le cadre de ses fonctions ou délégation spécifiquement accordée par le comité directeur ou le bureau.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

TITRE IV

CENSEURS aux COMPTES

Article 23 : Désignation des censeurs aux comptes

- 1/ L'assemblée générale ordinaire annuelle élit deux censeurs selon les mêmes modalités que l'élection au comité directeur.
- 2/ Les conditions de candidature et d'éligibilité des censeurs sont les mêmes que celles exigées pour les membres du comité directeur.
- 3/ Les deux censeurs en exercice ne peuvent appartenir à la même association. Nul ne peut être censeur s'il est membre du comité directeur ou si, ayant rempli les fonctions de membre du comité directeur, il est sorti de charge depuis moins de 23 mois au jour de son élection en qualité de censeur. Toute candidature présentée en violation des interdictions ci-dessus est considérée comme nulle : cette nullité est notifiée au candidat.
- 4/ L'élection des censeurs intervient l'année paire située entre deux années bissextiles. En cas de vacance d'un poste de censeur, l'assemblée générale suivante élit un remplaçant pour la durée restant à courir de son prédécesseur.

Article 24 : Rôle des censeurs aux comptes

- 1/ Dans les quinze jours précédant l'assemblée générale, les censeurs procèdent à un contrôle des comptes du comité départemental.
- 2/ Les censeurs ont pour mission exclusive de vérifier la sincérité et l'exactitude des comptes du comité départemental.
- 3/ Ils procèdent, exercice par exercice, et reçoivent à cet effet, préalablement à leur intervention, communication du bilan, ainsi que du compte de produits et charges. Ils peuvent prendre connaissance au siège du comité départemental, sans déplacement des livres et des pièces justificatives des opérations comptables et financières et solliciter du ou des trésoriers toutes explications nécessaires.
- 4/ Ils présentent leurs observations et conclusions dans un rapport commun qu'ils adressent au président du comité départemental huit jours au moins avant la date à laquelle se réunira le comité directeur appelé à se prononcer sur les comptes vérifiés.
Dans le cas où les avis des deux censeurs ne seraient pas concordants, l'opinion de chacun est précisée dans le rapport commun.
- 5/ Les censeurs présentent leur rapport à l'assemblée générale.

TITRE V COMMISSIONS

Article 25 : Rôle

Les commissions sont des organes consultatifs placés sous l'autorité du comité directeur du comité départemental. Elles sont chargées, à la demande de ce dernier, de préparer et d'examiner tous projets de leur compétence, de lui donner un avis motivé, et de rendre compte des missions qui leur sont éventuellement confiées.

Article 26 : Composition

Chaque commission est composée de 6 membres au plus, dont au moins un membre du comité directeur du comité départemental, nommés par le comité directeur, pour la durée de son mandat et dans les six mois suivant le renouvellement de celui-ci.

Seuls les licenciés depuis un an au moins peuvent être membres des commissions.

Chaque commission est présidée, si possible, par un membre du comité directeur du comité départemental, désigné par celui-ci.

Le comité directeur du comité départemental peut, en cours de mandat, procéder au remplacement du président ou modifier la composition d'une commission.

Article 27 : Fonctionnement

Si elles le jugent utiles, les commissions élisent à leur première réunion un vice-président et un secrétaire.

Le président d'une commission peut, ponctuellement, et avec l'accord du bureau du comité départemental faire appel à des personnalités qui, de part leur compétence particulière, sont susceptibles de faciliter les travaux de la commission.

Les présidents des commissions rapportent régulièrement devant le comité directeur le compte-rendu de leur activité.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Article 28 : Commission formation

En conformité avec l'article 21 des statuts de la Fédération et l'article 27 du règlement intérieur de la ligue régionale, il est institué au sein du comité départemental une commission formation composée de 6 membres dont le président qui est le délégué départemental formation.

Le délégué départemental à la formation est un relais entre la commission formation de la ligue régionale et son comité départemental. Il est souhaitable qu'il soit élu au comité directeur du comité départemental et qu'il ait une qualification fédérale (moniteur ou instructeur).

Le rôle du délégué départemental, en accord avec le délégué régional, consiste après consultation de la commission formation à :

- communiquer, diffuser les informations, intervenir à la demande du délégué régional ;
- recenser les besoins en cadres, en écoles de cyclotourisme ou en stages ;
- sensibiliser les dirigeants et les adhérents à la formation ;
- mettre en place des stages dans son département en accord avec le délégué régional ;
- gérer le fichier des cadres : des animateurs et initiateurs du département.
- mettre en place des actions en relation avec la commission jeunes.

Le délégué départemental constitue et anime la commission départementale de formation composée des cadres fédéraux. Cette commission départementale se réunit au moins une fois par an et propose des actions à mener au niveau de son département. Le délégué départemental peut demander la présence du délégué régional de la commission formation.

Au niveau régional, le délégué départemental devra participer aux travaux de la commission formation de la ligue régionale en s'intégrant à un groupe de travail.

Toutes les actions qu'il entreprend doivent se faire en accord et en parfaite harmonie avec le président du comité départemental.

Article 29 : Commission tourisme

En conformité avec l'article 22 des statuts de la Fédération, il est institué au sein du comité départemental une commission tourisme composée de 6 membres dont le président.

Cette commission assure au niveau départemental la promotion du « tourisme à vélo » en favorisant une pratique accessible à tous basée sur le plaisir et la convivialité.

Elle contribue au développement des randonnées permanentes, des cyclo-découvertes, des séjours dans son département.

Elle participe à la mise en place des schémas d'itinéraires touristiques comprenant les vélo routes et voies vertes s'il y en a, en liaison avec la ligue régionale et avec le conseil général et **le comité départemental du tourisme**

Seine Maritime Attractivité.

Elle favorise l'idée du « sport santé » en intégrant le concept du tourisme à vélo.

Elle crée le cyclo-guide départemental en liaison avec la ligue régionale et suivant le cahier des charges proposé par la Fédération.

Le comité départemental peut compléter ce paragraphe en fonction de ses spécificités départementales.

TITRE VI

DISPOSITIONS PROPRES AU COMITE DEPARTEMENTAL

ARTICLE 30

CONCENTRATION DEPARTEMENTALE

Le comité Départemental organise chaque année une CONCENTRATION DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME

Cette organisation primant les organisations des associations du département, aucune autre manifestation ne devra être inscrite au calendrier départemental à cette date.

Cette organisation peut être confié à une association du département, qui obtiendra alors le label « concentration départementale » pour sa manifestation sous les conditions que :

- La manifestation inscrite au calendrier départemental, se déroule à la date retenue par le comité directeur.
- La manifestation se déroule au minimum sur une journée entière.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

- Les itinéraires permettent la participation de tous et comprennent au moins un itinéraire ne dépassant pas cinquante kilomètres sur la journée
- La gratuité soit accordée aux jeunes de moins de dix huit ans
- Un droit d'engagement préférentiel soit appliqué à ceux qui ce jour-là, présenteront à l'engagement leur licence fédérale, afin de valoriser notre fédération.
- Les services de prestations annexes soient en option et par conséquent distincts du montant des droits d'engagements.
- **La manifestation ne doit pas faire l'objet d'un parrainage commercial tel qu'il est défini par la charte sur la publicité de la FFCT.**

Sur la demande et sur présentation d'un budget prévisionnel, puis d'un budget définitif, le comité Directeur pourra, selon ses possibilités financières, accorder une aide à l'association organisatrice de la concentration départementale.

Dans le cas où cette aide financière serait accordée, elle serait versée en une fois.

ARTICLE 31

FINALE DEPARTEMENTALE DU CRITERIUM DU JEUNE CYCLO

Sous la responsabilité du Président du comité départemental, la commission jeunes organise chaque année avant le 1^{er} mai, la finale départementale du critérium du jeune Cyclotouriste, option route ou VTT.

Toutefois l'organisation de cette finale, option route ou VTT peut-être confiée par le Président du comité Départemental, à une association du département qui l'organisera sous le contrôle de la commission jeunes

ARTICLE 32

REGLEMENT DES DIFFERENTS CHALLENGES RC 76

**CHALLENGES 76 (Associations) TROPHEE 76 (Associations/Effectifs) TROPHEE DE GRIMPEUR 76 (Associations)
CHALLENGE DES ECOLES CYCLO 76**

Article 32-1 : Dans le but de développer l'esprit de relation entre les associations de Seine Maritime, en créant une saine émulation parmi les cyclotouristes, le Comité Départemental 76 organise annuellement un challenge. Ce challenge comporte quatre classements.

Il est entendu que ce challenge est organisé si les conditions mentionnées ci-dessous sont toutes réunies pour l'établissement d'un classement.

CHALLENGE 76 attribué à l'association classée première au total des points attribués au cours des randonnées « Challenge 76 », selon le barème en vigueur désigné à l'article 4 du présent règlement.

LE CHALLENGE 76 ne sera jamais acquis définitivement. Une plaquette gravée (nom de l'association et date d'acquisition) sera apposée sur son socle.

Lorsque le club le rendra l'année suivante, il recevra une coupe avec une plaque gravée (Challenge 76, nom de l'association et année de l'obtention).

TROPHEE 76 créé pour ne pas léser les associations ayant un effectif faible. Les points du Challenge 76 seront divisés par l'effectif de l'association, effectif officialisé par l'état récapitulatif fédéral, ce qui donnera un « coefficient point ». L'association ayant le coefficient le plus élevé sera classé premier.

LE TROPHEE 76 sera acquis définitivement par l'association qui l'aura remportée trois années consécutives ou non. Une plaquette gravée (nom et date d'acquisition) sera apposée sur son socle.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

TROPHEE DE GRIMPEUR 76 attribué à l'association classée première au total des points attribués au cours des randonnées « Grimpeur 76 », selon le barème en vigueur désigné à l'article 4 du présent règlement.

LE TROPHEE DE GRIMPEUR 76 sera acquis définitivement chaque année

LE CHALLENGE DES ECOLES CYCLO 76 attribué à l'école cyclo classée première au total des points attribués lors des différentes manifestations réservées aux jeunes, dont la liste sera envoyée au mois de septembre à chaque école cyclo.

Le Challenge des écoles cyclo sera acquis définitivement par l'association qui l'aura remportée trois années consécutives ou non. Une plaquette gravée (nom et date d'acquisition) sera apposée sur son socle.

Les Associations perdantes sont tenues de rapporter le challenge ou le trophée lors de l'assemblée générale par leurs propres moyens.

Article 32-2 Seules sont qualificatives les Randonnées du Challenge 76 (R C 76) organisées par les associations de la Seine Maritime affiliées à la FFCT et inscrites au calendrier départemental. Ces organisations doivent être conformes au règlement R C 76, se dérouler sur la journée et retenues par la commission calendrier.

Article 32-3 Pour qu'une randonnée soit retenue au calendrier R C 76, un membre de l'association organisatrice doit être obligatoirement présent à la réunion de calendrier départemental.

Article 32-4 Les associations participantes aux R C 76 se verront attribuées un point par participant licencié à la FFCT, quelque soit le parcours réalisé et sans distinction d'âge ni de sexe.

Article 32-5 Une R C 76 comprend au moins trois parcours route :

- a) un petit parcours de moins de 40 Km
- b) un parcours moyen entre 50 et 80 Km
- c) un grand parcours de plus de 80 Km
- d) et si possible un parcours VTT.

Article 32-6 L'association organisatrice d'une R. C. 76, devra, dans la semaine qui suit son organisation, envoyer au responsable départemental, le récapitulatif des clubs avec le nombre de cyclotouristes ayant participé à la randonnée.

Article 32-7 Pour faire le classement, le Comité départemental se procurera le listing des effectifs des clubs arrêté au 30 septembre de l'année en cours auprès de la FFCT. Ceci pour calculer sans contestation possible, les points du Challenge 76 et le « coefficient point » ainsi que les points du trophée de grimpeur. Le classement définitif sera établi pour l'assemblée générale du Comité Départemental.

Article 32-8 Toute fraude dûment constatée entraînera pour l'association concernée, la mise hors compétition pour l'année en cours.

Article 32-9 Au départ de la randonnée R. C. 76 et du brevet de grimpeur, l'association organisatrice délivrera à chaque participant une carte de route (road book) personnalisée où figureront les lieux stratégiques et les contrôles ainsi qu'un descriptif détaillé de **l'itinéraire en précisant les numéros de carte et de pli de la carte IGN au 1/100000 utilisée pour l'établir.**



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Article 32-10 Les horaires de départ se situeront entre 7 h et 14 h 30. Pour le grand parcours, l'heure d'arrivée devra être basée sur une moyenne de 15 Km/h.

Les horaires de fermeture du contrôle d'arrivée devront être scrupuleusement respectés

Le fléchage des parcours n'est pas obligatoire si la carte de route est précise. Cependant le fléchage est vivement conseillé aux points dangereux et stratégiques.

Article 32-11 Les lieux de contrôle, avec éventuellement ravitaillement, devront offrir un maximum de sécurité, tant pour les cyclotouristes que pour les autres usagers de la route.

Ces contrôles devront être ouverts jusqu'à une moyenne de 15 Km/h. Ils seront assurés par des membres de l'association ou des personnes affinitaires.

Article 32-12 Les prix de l'engagement, fixés par l'association organisatrice ne devront pas être excessifs. La gratuité devra être consentie aux jeunes de moins de 18 ans.

Article 32-13 La commission départementale responsable des RC 76 se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement.

Les cas litigieux seront examinés par la commission et tranchés par le comité directeur du comité départemental.

Pour enregistrer son engagement (nom, prénom, nom du club, N° de licence) tout participant est tenu de présenter au contrôle de départ sa licence FFCT.

Tout participant est tenu aussi de présenter, au contrôle d'arrivée sa carte de route comportant les cachets apposés lors des contrôles prévus sur le parcours choisi, afin que sa participation puisse être valablement enregistrée aux RC 76. Le même jour, une seule RC 76 pourra être organisée. La Concentration Départementale du CoDep76 est de fait une RC 76.

La première année, si deux associations proposent leur candidature pour le même jour, un tirage au sort sera fait lors de la réunion pour le calendrier départemental. L'année suivante la priorité sera donnée aux associations non retenues.

Article 33

Règlement du Brevet des grimpeurs de Seine Maritime

Article 33-1 Afin de promouvoir la pratique du vélo en montagne, le Comité départemental de la Seine-Maritime organise le Brevet de Grimpeurs de la Seine-maritime.

Article 33-2 Ce brevet est ouvert à tout cyclo Français ou étranger respectant les règles de la FFCT.

Article 33-3 Le Brevet de Grimpeurs de la Seine-Maritime sera décerné à tout cyclotouriste qui aura fait constaté aux organisateurs sa participation à quatre épreuves montagnardes au moins dans le département. Les organisateurs devront viser la carte de grimpeur de la Seine-Maritime.

Article 33-4 Les randonnées sélectionnées pour l'attribution du brevet seront des circuits de plus de 60 km pouvant justifier d'une forte dénivellation. La durée du brevet sera calculée sur une vitesse minimum de 15 km/h.

Article 33-5 Les clubs organisateurs d'une randonnée sélectionnée pour l'attribution du brevet devront faire parvenir au responsable départemental de la commission des organisations la liste des participants sur le formulaire fourni par celui-ci.

Article 33-6 Une distinction sera remise chaque année, le jour de l'Assemblée Générale du CoDep76, aux trois licenciés club FFCT du département de la Seine-Maritime les plus représentés aux épreuves du brevet.

La vie de votre Comité Départemental en 2023

Article 33-7 Le palmarès annuel sera publié par le CoDep76, dans son rapport lors de l'Assemblée générale.

Article 33-8 En cas de litige, le Comité Directeur du CoDep76 est seul souverain.

ARTICLE 34

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Le comité Départemental organise un concours de photographies :

- **Papier noir et blanc**
- **Papier couleur**
- **Diapositive couleur**

Ce concours est ouvert à tous les licenciés FFCT du Département à jour de leur cotisation pour l'année en cours. Il sera établi un classement par catégorie. Chaque concurrent pourra envoyer **trois épreuves dans chacune d'elles, sans toutefois présenter la même photographie dans deux catégories.**
~~Les formats des épreuves seront/~~

- ~~Papier noir et blanc, format au choix~~
- ~~Papier couleur, format au choix~~
- ~~Diapositive couleur, montée sur cache 5x5 cm~~

~~Après jugement, les épreuves seront retournées à leur propriétaires ou, après accord et indemnisation, retenues par le Comité Départemental.~~

Des prix pourront être attribués par le Comité Directeur. Chaque concurrent recevra, dans chaque catégorie, le prix de son meilleur classement.

~~Chaque cliché devra porter un pseudonyme. Il y sera mentionné le lieu où la photographie a été prise.~~

~~Les envois devront être accompagnés d'une enveloppe cachetée portant extérieurement le pseudonyme choisi et à l'intérieur, les noms, prénom, numéro de licence et association du concurrent.~~

Chaque photographie devra être envoyée par mail dans un format informatique correspondant à des images. Les dates de réception seront indiquées lors de l'envoi des convocations à l'assemblée du CODEP.

Le sujet du concours, ~~la date limite et le lieu d'envoi des épreuves~~ seront donnés chaque année par le président du comité directeur, lors l'assemblée générale du Comité.

ARTICLE 35

REGLEMENT DU CONCOURS DES BULLETINS DE CLUB

Afin de promouvoir la réalisation de Bulletins de Club au sein du département, le Comité Départemental organise un concours annuel.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Ce concours est ouvert à toutes les associations cyclotouristes du département affiliées à la FFCT.

Un classement interviendra dans les quatre catégories suivantes :

Meilleure revue

Meilleur article

Meilleur compte rendu de voyage itinérant adulte

Meilleur compte rendu de voyage itinérant jeune.

Ce classement sera établi par la ~~commission Bulletin~~ le Comité Départemental, après examen des différentes productions qui lui auront été soumises.

Des prix pourront être attribués par le Comité Départemental et remis lors de l'assemblée générale.

Les articles ou bulletins primés seront envoyés au siège fédérale pour une éventuelle publication dans la revue Cyclotourisme.

Afin de permettre à la commission chargée du classement de statuer, les envois devront parvenir impérativement chaque année avant le 15 septembre, au président de la commission dont l'adresse sera précisée lors de l'assemblée générale du Comité.

ARTICLE 36

REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DE TANDEM POUR LA PRATIQUE DU CYCLOTOURISME PAR DES NON VOYANTS OU PRESENTANT UN HANDICAP PHYSIQUES ET/OU COGNITIF.

L'attribution d'un tandem à une association cyclotouriste du département qui en aura fait la demande, sera sur décision du comité Départemental.

Cette décision est révisable chaque année, à la première réunion du comité directeur

L'association à laquelle sera attribué un tandem s'engage

1. A utiliser ce tandem que pour la pratique du cyclotourisme par un non-**voyant ou par une personne présentant un handicap physique et/ou cognitif.** Aucune autre personne ne devant occuper la place arrière.
2. A confier la conduite du tandem qu'à des membres affiliés à la FFCT, à jour de leur cotisation et ayants acquitté des droits d'assurance « petit braquet ».
3. A maintenir le matériel prêté en bon état de fonctionnement par un entretien régulier et sérieux.
4. A présenter le matériel à tout contrôle du comité départemental, ainsi que le dossier de suivi de ce matériel où seront mentionnées les interventions de réglages ou de réparation.

A tenir à jour un cahier d'utilisation annuel où seront notées les dates de participations aux brevets ou sorties en indiquant le kilométrage effectué.

Les frais occasionnés par une usure normale (pneus ,chaînes, câbles, patins de freins) sont à la charge des associations utilisatrices.

Pour des réparations importantes ou le remplacement de matériel, le comité départemental participera aux frais de remise en état,après présentation d'un devis de réparation.

Tout prêt de tandem fera l'objet d'un engagement spécifique signé par le bureau de l'association emprunteuse (président,secrétaire et trésorier).

Le Président

Hervé DEHAIS

La Secrétaire

Patricia CORRUBLE



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Interventions des personnalités

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Election au Comité Directeur.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Votes.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Bilan de l'activité

+ Formation

Cette saison a été un peu morose en ce qui concerne la formation au sein du CODEP76.

Aucune formation n'a été proposée, aucune demande des clubs non plus.

Seule notre participation financière à un cyclo désirant être initiateur à un stage du COREG de NORMANDIE à hauteur de 150€.

Pour faire suite à notre dernière AG de LUNERAY et de notre désir de participer aux stages de formation de premiers secours PSC1, 3 clubs de GRAVENCHON, ST ADRESSE et de ST VALERY EN CAUX en ont organisé et le CODEP76 y a participé à hauteur de 15€ par cyclo licencié à notre fédération.

Dans le développement du Savoir Rouler A Vélo, 2 séances ont été faite à GRAVENCHON et 1 à BETTEVILLE.

Voilà pour la rubrique formation, espérant que la saison 2024 y soit plus propice.

Serge CONFAIS

Responsable de la Commission Formation.

La vie de votre Comité Départemental en 2023

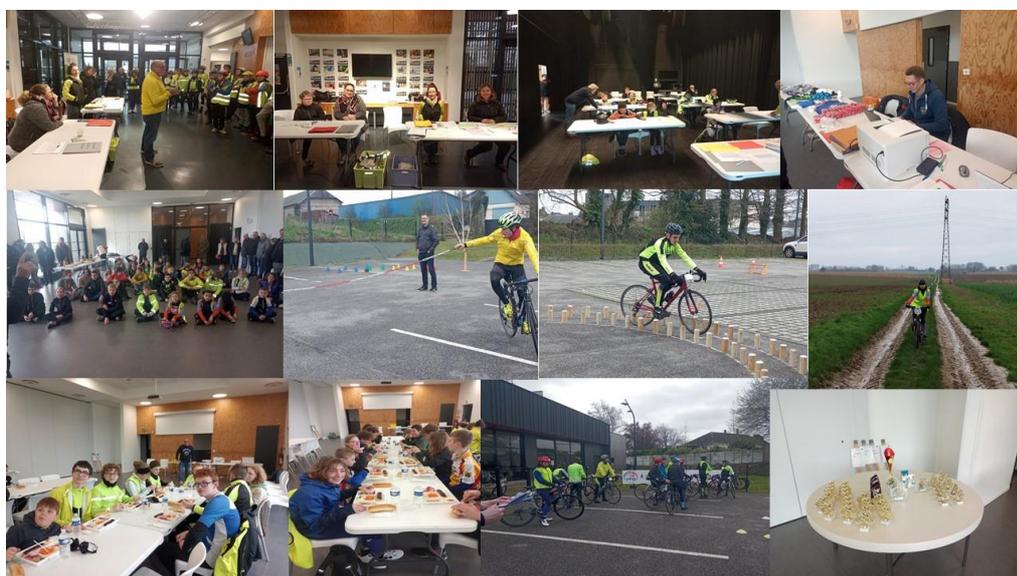
Bilan de l'activité

Jeunes

Le critérium départemental.

Le Critérium Départemental a eu lieu le 2 Avril à Goderville et a rassemblé une quarantaine de jeunes venant des écoles d'Yvetot, de VTT découvertes de Petit Quevilly, et de Goderville, ainsi qu'une quarantaine d'adultes encadrants et accompagnateurs.

24 jeunes se sont vus sélectionnés pour le Régional ainsi que 12 jeunes pour le concours d'éducation routière parmi les 3 écoles cyclos. De là, 4 Godervillais et 5 Yvetotais se sont qualifiés pour le National à Rambouillet ainsi qu'une Yvetotaise pour le CNER. FELICITATIONS à eux.



MATRICE DU CRITERIUM ROUTE 2023

N°	Licence	Nom	Prénom	Club	Con-Géné					TOTAL	Etat vélo	trousse	pena/le temps	TOTAL PENALITE S	TOTAL FINAL	CATEGORIE	CLASSEMENT		
					Mania	Méca	Rallye	orientatic	Enigmes										
4	IND	876645	BELLENGER LOUIS	A.C.M.GODERVILLE	200	100	100	160	200	80	-100	-30	65	15	600	CADET	1		
2	IND	807509	RIOU ERWANN	A.C.M.GODERVILLE	190	75	90	0	200	80	635	0	0	100	50	585	JUNIOR	2	
1	IND	815911	LARCHEVEQUE PAUL	C.C.VVETOT	150	95	100	0	200	40	585	0	0	200	50	535	JUNIOR	3	
13	EQ	851108	GEREMIA CLEMENCE	C.C.VVETOT	160	57,5	80	0	200	80	577,5	0	0	100	50	527,5	MINIME	4	
14	EQ	851112	RASELLI ELOISE	C.C.VVETOT	155	50	85	0	200	80	570	0	0	100	50	520	MINIME	5	
3	IND	882517	DARRY DAORIS	C.C.VVETOT	130	77,5	80	0	200	40	527,5	0	0	70	20	507,5	JUNIOR	6	
5	EQ	866985	BOSVAL GUEVAN	C.C.VVETOT	175	20	80	0	200	80	555	10	0	100	60	495	CADET	7	
11	EQ	876647	BELLENGER CHARLES	A.C.M.GODERVILLE	145	30	85	0	200	80	540	0	0	100	50	490	MINIME	8	
12	EQ	876641	LARROSSE APOLINE	A.C.M.GODERVILLE	140	52,5	80	0	200	40	512,5	0	10	100	60	452,5	MINIME	9	
15	EQ	891367	DURIEUX NATHAN	A.C.M.GODERVILLE	110	52,5	70	0	200	40	472,5	10	0	100	60	412,5	MINIME	10	
6	EQ	849796	CABIN ALEXANDRE	C.C.VVETOT	160	47,5	50	0	160	40	457,5	0	0	100	50	407,5	CADET	12	
16	EQ	941241	TRECHE AARON	A.C.M.GODERVILLE	120	37,5	65	0	200	40	462,5	0	10	100	60	402,5	MINIME	11	
7	IND	943134	MALO ANTOINE	A.C.M.GODERVILLE	45	72,5	85	0	200	0	402,5	10	10	50	20	382,5	CADET	13	
10	EQ	919979	DEJUBE LUCIE	C.C.VVETOT	85	10	65	0	200	40	400	0	0	100	50	350	MINIME	14	
8	IND	876642	FALLOUR SACHARIE	A.C.M.GODERVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINIME	15

MATRICE DU CRITERIUM VTT 2023

N°	Licence	Nom	Prénom	Club	Con-Gér Rallye					TOTAL	Etat vél	trousse	pena/le tps	TOTAL PENALI TES	TOTAL FINAL	CATEGORIE	CLASSEMENT	
					Mania	Méca	Rallye	orientatic	Enigmes									
5	IND	911696	MAHIEU CESAR	C.C.VVETOT	155	100	80	0	200	40	575	0	0	55	55	520	CADET	1
1	IND	781842	CANCHEL NATHAN	C.C.VVETOT	185	70	90	0	200	0	545	0	0	45	45	500	CADET	2
14	IND	883002	BURZHOLZ ADRIEN	C.C.VVETOT	155	60	90	0	200	40	545	0	10	45	55	490	JUNIOR	3
7	EQ	913628	GOSELLIN JOACHIN	VTT.DECOUVORTE	130	77,5	80	0	200	40	527,5	0	10	55	65	462,5	CADET	4
3	IND	849793	RASELLI MATTIS	C.C.VVETOT	105	100	80	0	200	0	485	0	0	45	45	440	CADET	5
2	IND	837137	KBOUBI RYAN	VTT.DECOUVORTE	120	40	75	0	200	40	475	0	0	45	45	430	JUNIOR	6
8	EQ	940565	FOUGERE NOA	VTT.DECOUVORTE	125	40	65	0	200	40	470	10	30	55	95	375	CADET	7
13	IND	834556	CHARDON LEO	VTT.DECOUVORTE	125	20	40	0	200	40	425	0	0	100	100	325	MINIME	8
11	EQ	851665	LACHEVRE ALBAN	VTT.DECOUVORTE	0	15	90	0	150	80	335	0	20	100	120	215	CADET	9
12	EQ	940308	LASGI KEVIN	VTT.DECOUVORTE	0	15	70	0	150	80	315	0	20	100	120	195	CADET	10
4	IND	837139	KBOUBI ADAM	VTT.DECOUVORTE	0	52,5	50	0	150	40	292,5	0	10	100	110	192,5	CADET	11
8	IND	837133	KBOUBI HARON	VTT.DECOUVORTE	0	12,5	30	0	150	80	272,5	0	0	100	100	172,5	CASET	12
9	EQ	884504	DERBAL MARIA	VTT.DECOUVORTE	0	15	65	0	160	40	280	0	20	100	120	160	CADET	13
10	EQ	884503	DERBAL KATIA	VTT.DECOUVORTE	0	12,5	70	0	150	40	272,5	10	20	100	130	142,5	MINIME	14



La vie de votre Comité Départemental en 2023

❖ Critérium Régional

Le 30 Avril dernier ce sont déroulés à Norolles les critériums et concours d'Éducation Routière Régionaux, organisés par le CoReg Normandie.

Notre département était représenté par les écoles cyclo **de Goderville, Quevilly et Yvetot.**

Environ 50 jeunes ont pu profiter du beau temps pour apprécier les différentes épreuves sous le regard bienveillant des encadrants présents.

Nos jeunes n'ont pas démerité car 4 Yvetotais sont sélectionnés pour le critérium Route (Eloise Raselli, Lucie Defuble, Clémence Geremia et Paul Larcheveque) et 1 Godervillaise (Apolline Labrosse).

Ainsi que Léonie Raselli pour le concours d'Éducation Routière qui aura lieu à Rambouillet.

Pour les vététistes aucun sélectionné (beaucoup plus nombreux) néanmoins les résultats sont tout à fait respectables.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

❖ Critérium National

Le critérium National a eu lieu du 18 au 21 Mai à "la Bergerie Nationale " à Rambouillet, avec ses couacs habituels à la Fédération, ce qui n'a pas empêché nos jeunes de briller. En effet **Paul Larcheveque, Eloïse Raselli et Lucie Defuble** ont fini champions de France 🐔. Quant à **Léonie, Apolline et Clémence** il faut vraiment les féliciter elles aussi car elles n'ont pas démerité dans cette organisation chaotique où le vtt était vraiment privilégié.



❖ Week-End Jeunes.

Traditionnellement le week-end jeune s'est déroulé à la Pentecôte (du 27 au 29 Mai) à Verneuil d'Acre et d'Iton.

120 personnes (jeunes et encadrants) de Seine Maritime et Eure ont été accueillis dans l'enceinte du collège Maurice de Vlaminck où vélo, jeux (admirablement organisés par Mickaël) et rallye ont ravis petits et grands, jeunes et moins jeunes



La vie de votre Comité Départemental en 2023

❖ SREJ

Cette année la traditionnelle semaine des Jeunes s'est effectuée en "vase clos", seules les écoles de Normandie se sont rassemblées à **Naussac en Lozère, du 9 au 15 juillet**.

Ce qui représentait tout de même 80 personnes dans un camping avec vue sur le lac. Cette organisation particulière faite en "catastrophe" (dû à une demande de la fédé) a été une grande réussite même si le métissage des CoReg manquait.

Les jeunes ont pu découvrir des parcours escarpés, des paysages remarquables, des baignades (parfois improvisées) dans le lac ou à la piscines, le vélo de nuit pour se rendre au feu d'artifice tout a permis de ravir les jeunes et moins jeunes.



Marion CANCEL
Responsable Commission Jeunes

+ Sécurité



La sécurité dans sa globalité

sec-A0010-01-U
Création : Déc. 2014
Modification : Oct. 2022



La vie de votre Comité Départemental en 2023

En tant que référent sécurité du CODEP 76, en relation avec le Président Hervé DEHAIS et Michel LINDET fervent défenseur de la sécurité routière, je vous ai réuni quelques statistiques qui émanent de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR). Je vous invite, à consulter ce document (non réjouissant mais intéressant), sur le site « www.onsir-securite-routiere.gouv.fr » pour y trouver toutes infos sur les accidents déclarés des usagers routiers.

Indicateurs de mortalité en France métropolitaine par mode de déplacement en nombre de tués

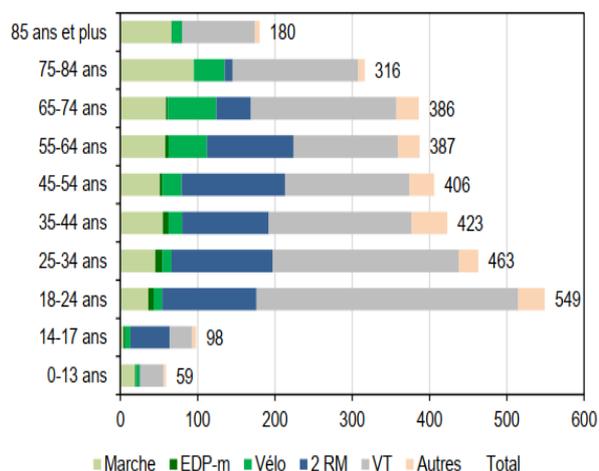
	Marche *	EDP motorisé	Vélos	2RM	VT	Autres	Total
2010	485		147	952	2 117	291	3 992
2011	519		141	980	2 062	261	3 963
2012	489		164	843	1 882	275	3 653
2013	465		147	790	1 612	254	3 268
2014	499		159	790	1 663	273	3 384
2015	468		149	769	1 796	279	3 461
2016	559		162	734	1 760	262	3 477
2017	484		173	786	1 767	238	3 448
2018	471		175	760	1 637	205	3 248
2019	483	10	187	749	1 622	193	3 244
2020	391	7	178	579	1 243	143	2 541
2021	414	24	227	668	1 414	197	2 944
2022	488	35	245	718	1 565	216	3 267

EDP motorisé : Engins de déplacement personnel motorisé (trottinettes électriques)

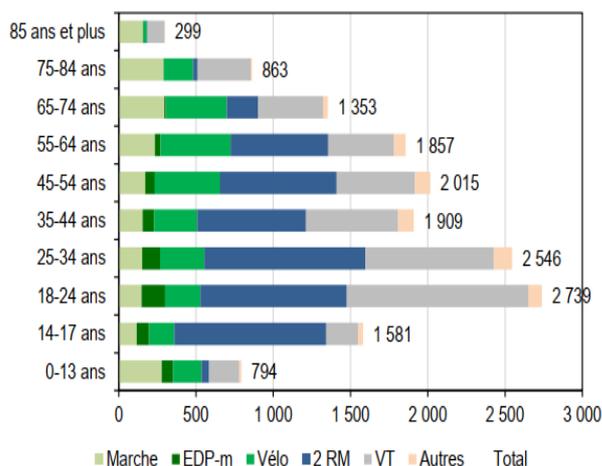
* y compris les EDP non motorisés (trottinettes non électriques, rollers, skateboards, etc.)



Répartition des tués selon l'âge et le mode de déplacement en 2022



Répartition des blessés grave estimés selon l'âge et le mode de déplacement en 2022



La vie de votre Comité Départemental en 2023



➤ Tendances 2022 sur les réseaux routiers en France métropolitaine

Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'engin de déplacement personnel motorisé (EDPm), usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement se renforce.

La part des usagers de deux-roues motorisés reste stable : ces derniers représentent 22 % des personnes tuées, 33 % des blessés graves et 39 % des blessés qui auront des séquelles encore un an après l'accident, pour moins de 2 % du trafic motorisé.

La part des cyclistes et utilisateurs d'EDPm dans l'accidentalité augmente: Ces usagers représentent 8 % de la mortalité et 20 % des blessés graves.

➤ Accidentalité des cyclistes

Le nombre de tués cyclistes s'établit en 2022 à 245 tués (dont 43 en vélo à assistance électrique), soit une augmentation de + 31 % par rapport à 2019 et 8% à 2021. Cela représente 7 % de la mortalité total 2022. 149 tués hors agglomération et 79 tués en agglomération.

De ces 245 cyclistes décédés sur la route. Le nombre de blessés graves est estimé à 2 600 cyclistes.

Le risque pour un cycliste d'être tué par heure passée dans la circulation est trois fois plus élevé que pour un automobiliste mais 10 fois moins que pour un usager de deux-roues motorisé. Le risque d'être gravement blessé est 16 fois plus élevé que pour un automobiliste mais 8 fois moins que pour un usager de deux-roues motorisé. Les blessures les plus graves touchent la tête, d'où l'importance du port du casque. Parmi les 245 tués en vélo, on dénombre 26 tués en vélo à assistance électrique.

Répartition des victimes selon la présence d'un tiers dans l'accident en vélo. Tués : 65% avec des tiers et 35% sans tiers - Blessés graves : 37% avec des tiers et 63% sans tiers, nombre= 2628 personnes - blessés : 28% avec des tiers et 72% sans tiers nombre= 42514 personnes

➤ Risques comportementaux

L'accident de la route est la conséquence d'un dysfonctionnement du système environnement-véhicule-usager. Autrement dit, l'accident intervient lorsque soit l'utilisateur, soit le véhicule, soit la route ou son environnement, se présente un élément perturbateur qui ne saura être rattrapé, ou les trois parties de ce système n'ont pas fonctionné de façon



La vie de votre Comité Départemental en 2023

compatible entre elles. **Plus de 90% des accidents sont générés par un dysfonctionnement lié à l'usager**, que ce soit une défaillance humaine liée à la complexité de la tâche, ou un refus délibéré de respecter les règles.

La connaissance des principaux risques susceptibles de générer des accidents, ou en aggraver les conséquences, permet l'élaboration des programmes d'éducation et de prévention adaptés aux populations cibles, et mettre en place des solutions incitatives pour générer des bons comportements, ou dissuasives pour les mauvais comportements. Les éléments de connaissance des principaux facteurs comportementaux et de leurs enjeux au regard de la sécurité routière sont :

1-Vitesse - règles de circulation La vitesse « *excessive ou inadaptée aux circonstances* » est la première cause d'accidents mortels. Ce facteur est relevé dans un accident mortel sur trois.

2-Alcool – stupéfiants

3-Santé En 2015, un quart de la population de 16 ans ou plus déclare une limitation durable (plus de 6 mois) dans ses activités habituelles en raison de problèmes de santé. Cette proportion est faible chez les jeunes (moins de 10 % chez les 16-24 ans), et augmente progressivement avec l'âge (30 % chez les 55-64 ans et 75 % chez les 85 ans ou plus).

4-Défaut d'attention – distracteurs *La conduite nécessite une information permanente du conducteur et une forte concentration pour pouvoir réagir au plus vite et prendre les bonnes décisions. Pourtant, l'attention du conducteur est ponctuellement détournée vers d'autres tâches, réduisant sa capacité de détection des événements de la circulation et sa réactivité face aux incidents.* L'attention du conducteur est plus ou moins mobilisée selon son expérience de la conduite.

- **Analyses territoriales** La typologie des accidents est propre à chaque territoire. Les particularités de l'accidentalité corporelle s'expliquent par des mobilités différentes dans les zones rurales ou urbaines (usage de la voiture plus important à la campagne que dans les villes, vélos plus présents en ville...), une météorologie variant d'une région à l'autre, des comportements distincts selon les endroits, etc. La nature et la longueur du réseau routier varient fortement d'un département à l'autre. La longueur varie de moins de 3 000 km pour Paris et ses départements de petite couronne, à plus de 20 000 km pour d'autre région.
- **Les équipements de sécurité :**

Les équipements de sécurité abordés concernent exclusivement les **équipements de protection individuelle**, ceux dont l'utilisation dépend de la « bonne » volonté de l'usager.

- **Le port du casque** et protections corporelles pour les usagers de deux ou trois roues, motorisés ou non. Le port du casque est obligatoire depuis le 22 mars 2017 pour les enfants de moins de 12 ans. Le port du casque progresse dans les grandes agglomérations : 27 % en semaine et 36 % le week-end en 2021 contre respectivement 17 % et 28 % en 2016.
- **Le port d'un vêtement de haute visibilité** certifié est obligatoire pour les cyclistes hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Voir dans Site FF-VELO Gestions Documentaires Sécurité technique puis Unité sécurité :



La vie de votre Comité Départemental en 2023

➤ EDUCATION :

L'éducation routière est présente depuis 2002 à l'école élémentaire tout au long des cycles et aboutit à la délivrance de l'attestation de première éducation à la route (APER) en fin de CM2, complétée désormais par les programmes « Permis piéton » et « Savoir rouler à vélo ». 3 enfants âgés entre 6 et 10 ans sont décédés à pied et 3 à vélo en 2022.

Plan vélo et marche 2023-2027 Afin d'encourager la pratique du vélo, l'Etat finance le développement d'aménagements cyclables sécurisés. La charte des 7 engagements pour une route plus sûre, désormais charte des 7 engagements « + », car élargie aux risques à vélo, s'inscrit dans la promotion d'une pratique sécurisée du vélo. Elle incite les employeurs à promouvoir les dispositifs et équipements améliorant la visibilité et la sécurité des cyclistes ainsi qu'un meilleur entretien des vélos et EDP

Savoir rouler à vélo (depuis avril 2019) 10 heures de formation aux enfants de 6-11 ans, 200 953 attestations délivrées en 2022 :

- 1 – Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo***
- 2 – Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé***
- 3 – Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique***

D'où l'importance des écoles cyclo

Et maintenant, un rappel concernant l'organisation de nos manifestations de cyclotourisme :

➤ LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

Ce règlement doit être respecté par tout organisateur de manifestation de cyclotourisme. Les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire s'appliquent à toutes les manifestations de cyclotourisme organisées sur des voies publiques ou ouvertes à la circulation publique sur le territoire français.

L'organisateur d'une manifestation de cyclotourisme doit effectuer une déclaration en préfecture (ou auprès de la commune concernée, si la randonnée ne concerne qu'une seule commune), à partir de 100 participants, à l'aide de l'imprimé Cerfa n°15 826*01 rempli, daté et signé. Le dossier comprendra le nom, l'adresse et les coordonnées de l'organisateur, la date et les horaires de la manifestation, la dénomination, la nature et les modalités d'organisation, notamment son programme et son règlement particulier, le nombre attendu de participants ainsi que, le cas échéant, le nombre de véhicules d'accompagnement, le ou les parcours avec les points de rassemblement et de contrôle des participants, le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers, l'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur. ***NB:*** une fiche d'évaluation d'incidences Natura 2000 sera jointe au dossier, si passage en zone identifiée. L'organisateur doit demander l'accord des communes et / ou propriétaires des lieux où seront organisés les départs et arrivées des participants, ainsi que les implantations des stands de ravitaillement. Ce sont les services préfectoraux qui ont en charge l'information auprès des communes et des services de police responsables des différentes voiries (conseil départemental, par exemple). L'organisation d'une manifestation reste sous la responsabilité du club organisateur.

Le CODEP ne peut cautionner la non-pratique de la déclaration d'autant que vous trouverez sur le site de la fédération dans la rubrique documentation/organisation de manifestation la méthodologie de déclaration à faire en ligne, c'est l'équivalent d'un mode d'emploi !



La vie de votre Comité Départemental en 2023

A rappeler également que la déclaration en ligne vous permet de ne pas informer individuellement les communes et collectivités traversées, le référencement en ligne le réalise automatiquement – c'est donc moins de paperasse et de courriers à transmettre et cela réduit le risque d'erreurs ou d'oublis.

Passons maintenant aux inscriptions 2024.

➤ Nouveauté inscription licence 2024

La pratique régulière du cyclotourisme est bonne pour la santé. **Cependant, Chacun doit adapter sa pratique en fonction de ses pathologies et de ses aptitudes et limitation personnelles.** Un nouveau questionnaire de santé se substitue à l'obligation d'un certificat et a des objectifs d'éducation et de prévention. **En cas de doute, l'avis de votre médecin traitant ou médecin spécialiste est indispensable.** En cochant les différentes cases du module, vous vous engagez à avoir bien lu, bien compris et pris les dispositions nécessaires au regard des recommandations données.

J'invite les clubs à se servir du modèle d'inscription mis en ligne par la fédération et surtout à faire signer à l'ensemble de leurs membres les formulaires – en cas d'accident c'est trop tard.

➤ Enfin, petit rappel

Je vous invite à aller sur notre site « FF-Vélo, rubrique « **gestion documentation** » puis « **Commission fédérale** » et « **Sécurité -technique** ». Vous trouverez, ainsi, toutes les informations nécessaires et utiles pour la pratique du cyclotouriste en meilleure sécurité. Par exemple Le « **MEMORANDUM SECURITE** » est très complet et résume tout ce que doit savoir un cyclotourisme

C'est toujours d'actualité, le partage de la route en toute sécurité n'est toujours pas simple malgré quelques avancées. Nous sommes tous à un moment de notre vie utilisateur de véhicule à 4 et 2 roues. La cohabitation de tous les acteurs sur route, nécessite un respect du code de la route mais aussi un comportement citoyen de la part de chaque usager.

Soyez vigilant et je vous souhaite une belle saison 2024 sur nos superbes routes de France.

NB : Le 4 novembre 2023, a eu lieu à HOULGATE, une Journée d'information Sécurité organisée par le COREG, journée animée par Denis VITIEL, Président de la commission sécurité, membre du bureau fédéral. Journée très intéressante et instructive

Merci de votre attention et à bientôt sur les routes

Dominique DUCROQ
Responsable Commission Sécurité



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Tourisme

Comme nous avons pu le constater dans le rapport d'activités, vous êtes encore nombreux à avoir réalisé de beaux voyages avec votre véhicule constitué principalement de deux roues et parfois de remorque. Les voyages itinérants sont en forte hausse et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Comme l'an dernier je vous rappelle que vous avez accès au site veloenfrance.fr sur lequel sont recensés bon nombre de parcours cyclo ainsi que les bonnes adresses et voyages.

Cette année encore, nous vous faisons découvrir des récits de voyage que vous avez bien voulu nous transmettre (annexé au rapport joint et disponible sur le site internet du Comité Départemental).

Même si la commission tourisme ne s'est pas réunie, d'autant que nous sommes très peu nombreux et que j'essaie d'être d'accord avec moi-même, je travaille sur des projets de sécurisation d'axes vélos répertoriés au niveau national et départemental puis au niveau local. Ainsi, et mon activité professionnelle me le permet, les études de sécurisation de l'axe entre Seine et Mer à Vélo sont lancées sur la CC Côte d'Albâtre et Doudeville Yerville. En clair de Veulettes sur Mer à Héricourt en Caux. L'objectif est de compléter cet axe répertorié et signalé par des zones en site propre et des zones sécurisées lorsque le site propre demande du temps et/ou n'est pas réalisable ou souhaitable.

Un travail va être également réalisé pour la sécurisation maximale de la Vélomaritime et de la Vallée du Dun.

Pour information, le Département de Seine Maritime a mis en priorité l'aménagement cyclable des territoires et conventionne donc avec deux territoires pilotes que sont Inter Caux Vexin et Côte d'Albâtre.

Il est donc essentiel, pour la réalisation de ces aménagements de positionner notre fédération comme l'un des interlocuteurs principaux.

Au sein du Codep je serai l'interlocuteur et Michel LINDET m'accompagnera pour la partie sécuritaire car nous avons quelques points noirs à traverser.

Ceci est un peu un travail de l'ombre mais l'objectif est d'assurer la sécurisation de nos déplacements doux le plus rapidement possible.

En espérant l'an prochain vous apporter des news et une planification.

Patricia CORRUBLE
Responsable Commission Tourisme

La vie de votre Comité Départemental en 2023

Les Organisations 2024 du CoDep76

Ville d'accueil	Date début	Date fin	Nom	Structure	Type de Manifestation
ROUEN	16/06/2020	11/01/2030	TOUR CYCLOTOURISTE DE HAUTE NORMANDIE	GRUPE DE TOURISTES ROUENNAIS	Randonnées Permanentes / Label Route
ROUEN	17/06/2020	31/12/2030	BREVET DES PARCS NATURELS REGIONAUX	GRUPE DE TOURISTES ROUENNAIS	Randonnées Permanentes / Label Route
DIEPPE	18/06/2020	31/12/2030	TOUR DE LA SEINE MARITIME	CLUB DES CYCLOS DIEPPOIS	Randonnées Permanentes / Label Route
LE HAVRE	22/06/2020	31/12/2030	RANDONNEE DE LA SEINE MARITIME	VELOCE CLUB HAVRAIS	Randonnées Permanentes / Label Route
VERNON	23/06/2020	31/12/2030	RANDONNEES DES 7 FORETS	CONFREDERIE DES BREVETS DE FRANCE ET D'AILLEURS	Randonnées Permanentes / Label Route
AUFFAY	22/07/2020	31/12/2030	CENTRIONALES CYCLISTES DE LA FRANCE - SOUVENIR PATRICK PLAIN	CONFREDERIE DES BREVETS DE FRANCE ET D'AILLEURS	Randonnées Permanentes / Label Route
BRUIERE-ALICHAMPS	27/07/2020	31/12/2030	RAYONS CYCLISTES DU CENTRE DE LA FRANCE - SOUVENIR PATRICK PLAIN	CONFREDERIE DES BREVETS DE FRANCE ET D'AILLEURS	Randonnées Permanentes / Label Route
LE HAVRE	02/03/2024	02/03/2024	PREMIERE BALADE	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	Brevets / Initiation
ROUEN	09/03/2024	09/03/2024	32ème BREVET DE GRIMPEUR ROUENNAIS 76	GRUPE DE TOURISTES ROUENNAIS	Randonnée/Sortie
VAL-DE-SCIE	09/03/2024	09/03/2024	BREVET FEDERAL 100 KM	CONFREDERIE DES BREVETS DE FRANCE ET D'AILLEURS	Brevets / 100 Km / Fédéral
LE HAVRE	16/03/2024	16/03/2024	PREMIERE RANDONNEE	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	Brevets / Initiation
GODERVILLE	17/03/2024	17/03/2024	Brevet Printanier	ASSOC-CYCO-MARCHE GODERVILLAISE	Brevets / Initiation
DIEPPE	17/03/2024	17/03/2024	Brevet fédéral 100 Souvenir Michel Lefebvre	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	Brevets / 100 Km / Fédéral
BUCHY	23/03/2024	23/03/2024	randonnée Bucheoise à travers le canton	UNION CYCLISTE DE BUCHY	Randonnée/Sortie
VAL-DE-SCIE	30/03/2024	30/03/2024	BREVET FEDERAL 150 KM	CONFREDERIE DES BREVETS DE FRANCE ET D'AILLEURS	Brevets / 150 Km / Fédéral
PAVILLY	06/04/2024	06/04/2024	Brevet fédéral des trois rivières	AMICALE CYCLO PAVILLAISE	Brevets / 100 Km / Fédéral
PORT-JEROME-SUR-SEINE	07/04/2024	07/04/2024	Rando "La Fontaine St Denis"	CLUB SPORTIF DE ND GRAVENCHON	Randonnée/Sortie
DIEPPE	07/04/2024	07/04/2024	grimpette du plateau d'allermont	CLUB DES CYCLOS DIEPPOIS	Brevets / 100 Km / Fédéral
MONTVILLIERS	13/04/2024	13/04/2024	Brevet de Montvilliers	A.C.T. MONTVILLIERS	Randonnée/Sortie
LE TRAIT	14/04/2024	14/04/2024	CONCENTRATION DES ABBAYES	CLUB CYCLO LE TRAIT	Randonnée/Sortie
LE HAVRE	20/04/2024	20/04/2024	BREVET RANDONNEURS MONDIAUX 200 KM	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	Brevets / 200 Km / Randonneur
DIEPPE	21/04/2024	21/04/2024	BRM 200	CLUB DES CYCLOS DIEPPOIS	Brevets / 200 Km / Randonneur
LUNERAY	21/04/2024	21/04/2024	"Les BOUCLES de la Saône" 32.ème édition	LUNERAY CYCLOTOURISTE CLUB	Randonnée/Sortie
PAVILLY	27/04/2024	27/04/2024	Brevet fédéral "entre Seine et Risle"	AMICALE CYCLO PAVILLAISE	Brevets / 150 Km / Fédéral
NEUFCHATEL-EN-BRAY	27/04/2024	27/04/2024	35ème RONDE BRAYONNE CYCLO	VELO LOISIR CANTELEU	Brevets / 200 Km / Randonneur
NORMANVILLE	01/05/2024	01/05/2024	34e Brevet de la Voie Romaine (route-marche)	AS PTT NEUFCHATEL EN BRAY	Randonnée/Sortie
NORMANVILLE	08/05/2024	08/05/2024	BREVET FEDERAL 100KM DU 8 MAI 2024	CYCO CLUB NORMANVILLAIS	Randonnée/Sortie
CANY-BARVILLE	12/05/2024	12/05/2024	Les Boucles de la Durdent	CYCO CLUB NORMANVILLAIS	Brevets / 100 Km / Fédéral
PAVILLY	25/05/2024	25/05/2024	GRIMPEUR DE LA CATHEDRALE	CYCO CLUB CANY	Randonnée/Sortie
PORT-JEROME-SUR-SEINE	25/05/2024	25/05/2024	Brevet fédéral du "Vexin normand"	GRUPE DE TOURISTES ROUENNAIS	Randonnée/Sortie
LE HAVRE	26/05/2024	26/05/2024	Brevet des grimpeurs "Souvenir Jacques DEILHOU"	AMICALE CYCLO PAVILLAISE	Brevets / 250 Km et plus / Fédéral
CANTELEU	01/06/2024	01/06/2024	BREVET FEDERAL 100 KM	CLUB SPORTIF DE ND GRAVENCHON	Randonnée/Sortie
YAINVILLE	02/06/2024	02/06/2024	BREVET RANDONNEURS MONDIAUX 300 KM	VELO LOISIR CANTELEU	Brevets / 250 Km et plus / Randonneur
YVETOT	02/06/2024	02/06/2024	11ème Caux Bike Ride	CLUB CYCLOTOURISTE YVETOT	Randonnée/Sortie
VALLIQUERVILLE	09/06/2024	09/06/2024	43 ème balade du roy d'Yvetot	CLUB CYCLOTOURISTE YVETOT	Randonnée/Sortie
SAINT-VALERY-EN-CAUX	22/06/2024	22/06/2024	RONDE DU PAYS DE CAUX	ENTENTE CYCLO VALLIQUERVILLE	Randonnée/Sortie
PAVILLY	22/06/2024	22/06/2024	Hannibal Rider - Brevet fédéral 2500 Km	STADE VALERIOUAS CYCLOTOURISME	Randonnée/Sortie
BOIS-GUILLAUME	23/06/2024	23/06/2024	LA CONQUERANTE	AMICALE CYCLO PAVILLAISE	Brevets / 250 Km et plus / Fédéral
DIEPPE	29/06/2024	29/06/2024	Les trois vallées	USCBB CYCLISME	Randonnée/Sortie
DIEPPE	30/06/2024	30/06/2024	RANDONNEE DES 3 VALLEES CYCLOS 204	CLUB DES CYCLOS DIEPPOIS	Concentration
DIEPPE	30/06/2024	30/06/2024	RANDONNEE DES 3 VALLEES MARCHE	CLUB DES CYCLOS DIEPPOIS	Randonnée/Sortie
LE HAVRE	07/07/2024	07/07/2024	BREVET FEDERAL 150 KM	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	Brevets / 150 Km / Fédéral
MANNEVILLE-ES-PLAINS	10/08/2024	10/08/2024	3ème RANDONNEE MANNEVILLAISE	STADE VALERIOUAS CYCLOTOURISME	Randonnée/Sortie
PAVILLY	08/09/2024	08/09/2024	1ère Randonnée de l'Austreberthe	AMICALE CYCLO PAVILLAISE	Randonnée/Sortie
ALLOUVILLE-BELLESFOSSE	15/09/2024	15/09/2024	24ème Randonnée du Chêne	CLUB CYCLO ALLOUVILLAIS	Concentration
LE HAVRE	22/09/2024	22/09/2024	RALLYE DES FALAISES DE LA SEINE - GRIMPEUR 76	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	Randonnée/Sortie
YVETOT	29/09/2024	29/09/2024	29ème montagnes de la durdent	CLUB CYCLOTOURISTE YVETOT	Randonnée/Sortie
DIEPPE	06/10/2024	06/10/2024	les grimpettes dieppoises Grimpeur 76	CLUB DES CYCLOS DIEPPOIS	Brevets / Initiation
LE TRAIT	20/10/2024	20/10/2024	LA TRAITONNE	CLUB CYCLO LE TRAIT	Randonnée/Sortie
SAINT-VALERY-EN-CAUX	07/12/2024	07/12/2024	RANDONNEE TELETHON	STADE VALERIOUAS CYCLOTOURISME	Randonnée/Sortie
LE TRAIT	08/12/2024	08/12/2024	CYCLOTHON TELETHON 2024	CLUB CYCLO LE TRAIT	Randonnée/Sortie

Annexe

Le voyage de Christophe Schepens

Membre du Stade Valeriquais Cyclotourisme

Sotteville sur Mer – St Jacques de Compostelle



Christophe Schepens est rentré de son périple à Saint Jacques de Compostelle..!

Parti de Sotteville sur Mer le lundi 11 septembre avec son vélo de voyage équipé de sacoches, Christophe a pris la direction de **Bernay, première étape d'un périple de 2170 km.**

L'itinéraire amènera ensuite le cyclo valeriquais à **Alençon** puis sur une partie de la **Vélo Francette** le long de la **Mayenne** jusqu'à **Angers** et sur la **Véloydysée de La Turballe** jusqu'à **Hendaye.**

Puis ce fut la partie espagnole de son périple en direction de Saint Jacques.

« Mon choix sur les routes espagnoles s'est porté plutôt sur "El Camino del Norte ». Un choix plus physique (15 000 m de dénivelée sur 872 km) et plus beau puisqu'il longe les côtes espagnoles Basque, de la Cantabrie, des Asturies et de la Galice » explique Christophe.

Que de beaux paysages et belles images pour **notre cyclo** qui effectuait autour de **80/100 km** voir **plus tous les jours** sauf **4 journées de repos** bien mérités.

De belles côtes à fort dénivelé, une superbe météo, de belles rencontres tout au long de ce long chemin, pour une arrivée à **Saint Jacques de Compostelle le 8 octobre.**

Une grosse expérience que Christophe se fera un plaisir d'évoquer avec les cyclos intéressés par cette destination..!

Un grand bravo à lui qui a véhiculé les couleurs valeriquaises tout au long de ce beau périple.

La vie de votre Comité Départemental en 2023



La vie de votre Comité Départemental en 2023



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Le Tour de la Bretagne

Avec Stéphanie et Florence du CC Normanvillais

VI « Le Tour de la Bretagne » du 30 juillet au 13 août 2023



Stéphanie et Florence

Départ « nez au vent » le dimanche 30 juillet vers 11h30 de Pleslin-Trivagou où nous avons laissé la voiture.

Les premiers jours, nous allons suivre l'EV4 (ou La vélo maritime) jusqu'à Roscoff.



Une première petite étape jusqu'à St Cast le Guildo (BPF) avec le soleil.

Pendant 3 jours, nous allons rouler le long de la mer des Côtes d'Armor en passant par Erquy, St Brieuc, Paimpol, Lézardrieux, Tréguier (BPF), Ploumanac'h (BPF). A chaque plage, crique ou port, une descente



aussitôt suivie par une forte côte. Nous allons essayer 2 bonnes tempêtes avec des vents de sud-ouest et des rafales de 100km/h et chaque jour de la pluie : tantôt un petit crachin breton tantôt de bonnes averses nous obligeant à chercher un abribus pour pique-niquer ou attendre l'ouverture de notre chambre d'hôtes.



Après St Michel en grève, nous passons dans le Finistère, toujours en longeant les côtes et en suivant cette fois la V45 passant par Morlaix, Roscoff, Menez Ham, Plouguerneau, Portsall, Le Conquet (BPF), Brest où nous avons pris le bateau pour traverser la rade et faire escale à Camaret sur Mer (BPF).



La vie de votre Comité Départemental en 2023



Toujours des côtes à forts pourcentages qui nous ont parfois obligées à mettre pied à terre.



Puis la presqu'île de Crozon et la pointe du Raz (BPF)



Bénodet, Concarneau (BPF), Doëlan et le bac du Pouldu pour aller à Guidel et entrer dans le Morbihan. Bac que nous avons raté à 2'. Nous avons du attendre 2h ... Pause méridienne oblige ! Dommage ! Il nous restait quelques 75km heureusement presque plats pour arriver à notre logement du soir.

Quiberon (BPF) dans le brouillard ... même pas vu la mer ! Carnac (BPF), La Trinité sur Mer, Sarzeau ... sous une pluie battante toute la journée.

Mais toujours avec le sourire !



La vie de votre Comité Départemental en 2023



Après 13 jours à longer la mer, nous entrons dans les terres par Rochefort en Terre (BPF), Malestroit, Ploërmel, St Méen le Grand, en suivant la V3, quelques km le long du canal de Nantes à Brest et celui de la Rance pour arriver à Dinan puis Pleslin-Trivagou et retrouver la voiture.



En résumé :

- Un voyage itinérant « sportif »
- Des souvenirs de paysages magnifiques même sous la pluie.
- Des moments inoubliables, de belles rencontres.
- 1250km et 11866m de dénivelé positif.
- 14 jours ½ de vélo (sans journée de repos) et par tous les temps.
- 10 BPF validés.

La vie de votre Comité Départemental en 2023

L'EUROPE à vélo

Budapest – Châlon sur Saône

Avec Corinne et Pascal du CC Normanvillais

L'EUROPE A VELO JUIN 2022
BUDAPEST A CHALON SUR SAONE
VIA L'EUROVELO 6



Oui, cela faisait un bon petit bout de temps que l'idée de traverser une partie de l'Europe à vélo nous traitait dans la tête..... BUDAPEST à CHALON !!!!!

Et c'est en juin dernier que nous avons concrétisé ce beau rêve et début d'aventure.

Qui ira.... Verra !!

Le 31 Mai, nous embarquons avec vélos et sacoches au départ de l'aéroport de Beauvais et s'envolons direction Budapest.

Notre but est de suivre l'Eurovélo 6 et traverser 5 pays (Hongrie, Slovaquie, Autriche, Allemagne, Suisse).

L'Eurovélo 6, le paradis des cyclistes, de l'Atlantique à la Mer Noire, est une des routes les plus populaires, côtes, fleuves, châteaux et peu de dénivelé. Le but est de longer les 3 plus grands fleuves européens : le Danube, le Rhin et la Loire.

En quelques lignes, voici nos coups de cœur, ponctués de quelques anecdotes et photos qui rendent ce voyage si spécial et nous l'espérons, vous ferons rêver !!!

La vie de votre Comité Départemental en 2023



Le début de l'aventure est bien là à l'aéroport de Budapest. Opération montage des vélos, chargement et prêt à prendre la route quand PITCHHHH le pneu arrière éclate... Un petit incident technique qui par chance sera le seul et unique de notre épopée !!!

La route des fleuves joue à saute-frontière et commencera pour nous à BUDAPEST. Une des plus belles capitales d'EUROPE, la métropole à 2 visages (BUDA et PEST). Nous nous y attardons 2 jours pour prendre le temps de visiter ses trésors d'architecture notamment le Parlement et profiter des bains thermaux pour une petite détente de fin de journée.



La destination suivante nous mènera vers la 2^{ème} capitale européenne. BRATISLAVA en Slovaquie : 3 jours à travers villages, pleine campagne et routes défoncées (Pascal serre les fesses avec la crainte d'une casse vélo). Pour finir une côte à 15 % avec vélo et chargement pour nous rendre à une petite pension où nous attendent de sympathiques slovaques. Ouhups chaud chaud et bien crevés en arrivant. Ce qui ne nous empêchera pas, après une petite pause... Un petit Mars et ça repart... De repartir à pied sillonner cette charmante ville et quartiers historiques.



J4 : 6 juin... Et 65 Kms plus loin... Nous arrivons à VIENNE Ville impériale d'Autriche avec châteaux, palais et opéra... Plein les yeux, la ville des valse avec des sauts de puce de monuments en monuments tant l'architecture est incroyable. Nous nous sommes même pris la folie de rentrer dans l'opéra... en baskets et shorts OUUPPPS Cherchez l'intrus entre ces belles personnes pomponnées et cravatées pour assister à un opéra d'exception. Enfin des images et souvenirs incroyables le temps d'un après-midi mais qui nous laissera l'envie de revenir.



La vie de votre Comité Départemental en 2023

Nous enfourchons de nouveau nos vélos pour continuer notre route. Tout en longeant le Danube et en passant de rive gauche à rive droite, nous traversons quelques ponts et bacs (je les comptais au début et j'ai vite abandonné) ... sourire... Tantôt sous le soleil, tantôt sous la pluie... L'Autriche nous tend les bras... Et sa vallée de WACHAU, classée au patrimoine Mondial de l'UNESCO ; Ici le Danube serpente entre collines, vignes, arbres fruitiers ... Et c'est magnifique...



Une petite halte et beaucoup d'émotions avec une visite au camp de concentration de Mauthausen (été 1940)... Un camp de travail dans les carrières et fabrication d'armement avec une surpopulation et des conditions de vie inavouables. Une visite qui intrigue et reste gravée dans les cœurs.

Nous basculons vers l'Allemagne... Passau ... Regensburg très animé avec une superbe cathédrale. C'est ici que nous sympathiserons avec un jeune couple d'Allemands riches de conseils sur la région.

Le lendemain, nous remonterons une toute petite partie du DANUBE.. De Kelheim à Weltenburg ... en bateau cette fois-ci et avec un vrai régal des rives à explorer.

Toujours en Allemagne mais impossible de vous détailler chaque paysage, villages ou curiosités tant nous serions bavards de cette expérience.... Neustadt, Donaworth, Ulm et ce jour ci, 34 degrés mais impossible de ne pas s'y arrêter pour découvrir une des plus belles cathédrales d'Europe et sa flèche à 161 mètres la plus haute du monde ; « ROUEN étant placé 3^{ème} ».

Un petit diner au quartier des pêcheurs où nous nous sommes régalés tant par son menu local que par sa convivialité. Et hop demain nous repartirons vers de nouveaux chemins...

Direction Wangen, Le Lac de Constance et La Suisse... Cette fois, un paysage et une avancée hyper vallonnée , une altitude maxi de 850 mètres avant de redescendre sur le lac de Constance, lac de 63 Kms de long à la frontière de l'Allemagne , de l'Autriche et de la Suisse alimentée par le Rhin. Nous avons posé notre campement en bord de lac, paradisiaque tant à la tombée de la nuit qu'au réveil avec un magnifique soleil.

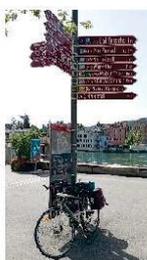


J16, le 18 juin, nous quittons le Danube pour longer le Rhin. Les petits villages de Suisse sont d'une beauté incroyable avec des bâtisses peintes et colorées toutes plus belles les unes que les autres.

Une petite pause s'impose et une petite bière rafraichissante. Il fait hyper chaud... 42 degrés, un soleil de plomb.

La vie de votre Comité Départemental en 2023

Après avoir enfourché de nouveau notre petite reine et suivi notre itinéraire, nous tombons sur un paysage inoubliable avec les chutes du Rhin... Un tableau vivant et incroyable avec des milliers de touristes chaque jour qui viennent admirer et profiter à pied ou en bateau de ce spectacle.



A Bâle, encore un souvenir incroyable. Quelques coups de pédales nous permettent de découvrir l'activité traditionnelle des Bâlois : sous de grosses chaleurs en été, ces derniers se laissent dériver sur le Rhin à la nage avec le courant et bien accrochés à leurs bouées gonflables. Un peu compliqué pour sortir de la ville tellement les panneaux de signalisation se croisent ou se contredisent ...

Nous sommes à J18 le 19 juin et nous allons bientôt retrouver notre sol français Hummm comme il est bon de papoter à la française dans un camping à Krembs.

Montbéliard, Besancon, Dôle. Entre quelques visites de ces villes, nous nous régalaons à longer les méandres du Doubs.



Faute de camping mais surtout de forts orages, nous passerons une nuit à POUILLY dans une petite roulotte colorée de violet et jaune. Ce petit confort nous permettra de sécher tente et vêtements avant de reprendre la route sur la dernière étape Chalon sur Saône.

C'est finalement le 23 Juin, après 3 semaines de virées cyclo et 1 850 kms parcourus que nous arrivons à Chalon. Nous sommes envahis par l'incroyable sentiment de bonheur et fierté d'avoir parcouru tous ces kilomètres avec tant de souvenirs. Même pas fatigués et une petite pointe de nostalgie que cette belle aventure prenne déjà fin.

Que de chance, d'imprévues, de découvertes et belles rencontres..... Riches de cette belle expérience, ça bouillonne déjà dans nos têtes pour un nouvel itinéraire en 2023.

Corinne et Pascal